124e Année. — N° 82 | Le Numéro : 30 Centimes | Vendredi 22 Octobre 1937

PRIX DE L'ABONNEMENT
DIEPPE ET DÉPARTEMENTS
Un An . . . . . 30 fr.
Six Mois . . . . . 17 fr.
Trois Mois . . . . 10 fr.

On s'abonne à Dieppe
12, rue Claude-Groulard

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de la somme de un franc en timbres-poste, pour couvrir une partie des frais de renouvellement de la bande, laissée également la dernière bande.

LA VIGIE DE DIEPPE

«Journal de Dieppe», «Écho des Campagnes» et «Courrier de la Bresle» réunis

Chèques Postaux Rouen 153.14 — Directeur : L.-M. POULLAIN — Téléphone 11.83

Les Annonces Judiciaires et Légales sont insérées dans la VIGIE DE DIEPPE

JOURNAL BI-HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE MARDI ET LE VENDREDI

PRIX DES INSERTIONS
Annonces Légales la ligne 5 fr.
Avis d'Inhumation 2 fr.
Faits-Divers 3 fr.
Locales (1re page) 5 fr.
Réclames 15 fr.
Annonces 15 fr.

Les Annonces sont reçues :
A DIEPPE, 12, rue Claude-Groulard (Square Carnot)
A PARIS, à l'Agence Havas, 8, rue de Richelieu.
A LONDRES, à la succursale de l'Agence Havas.
A ROUEN, à l'Agence Havas, rue Jeanne-d'Arc.

Tournons la page...

Ces élections cantonales, auxquelles les partis politiques, les partis marxistes surtout, avaient attaché une importance exceptionnelle, ont accaparé notre attention pendant quelques semaines. Elles ont, comme on dirait au cinéma, figuré « en gros plan » sur l'écran de l'actualité. Une progression assez sensible des groupes d'extrême-gauche (mais non pas la grande ruée qu'ils escomptaient), un recul assez net des radicaux (mais non pas un écrasement), une consolidation des positions nationales (mais non pas, hélas ! la reprise ardente qu'il eût fallu souhaiter), tels sont les résultats, désormais incontestés, de cette consultation populaire. Ils ne sont pas assez mauvais pour que l'on prenne le deuil ; ils ne sont pas assez heureux pour qu'on illumine ; ils sont assez médiocres pour que l'on ne s'y attarde pas plus longtemps : tournons la page...

Car d'autres problèmes, infiniment sérieux, nous sollicitent et nous pressent. Les préoccupations électorales ont pu, quelques jours, distraire notre esprit de leur examen ; elles n'ont pu les supprimer.

Que les statistiques de l'Intérieur aient distribué plus ou moins de sièges à la gauche, à la droite, au centre ou à l'extrême-gauche, cela n'empêche pas une seconde que notre monnaie nationale est flottante, comme un canot à la dérive ; que le franc-Bonnet vaut tout juste deux sous d'avant-guerre ; que, soit par endettement, soit par inflation, la Trésorerie a toujours des besoins supérieurs à ses recettes normales, et qu'enfin un déficit des échanges commerciaux de près d'un milliard et demi par mois continue, jour par jour et goutte à goutte, à épuiser la résistance de notre organisme financier.

Donc, première question : que compte faire — et sans plus tarder — le gouvernement pour protéger la devise nationale, remplir normalement les caisses publiques et améliorer la balance commerciale de la France ?

Rien à faire, répond la sagesse des Nations, si vous ne commencez par accroître le volume de la production française et, si possible, par obtenir que cette production se fasse à des conditions moins onéreuses. Parlons net : il faut mettre en veilleuse les quarante heures et freiner les augmentations de charges des entreprises. Cela, le gouvernement le sait fort bien, il n'a pas le courage de le dire avec clarté, et c'est pour cela qu'il a entrepris cette fameuse « Enquête sur la Production » qui doit lui permettre d'abriter ses responsabilités derrière le dos robuste du patronat. Car ce qui ennuie nos dirigeants, c'est qu'il va bien leur falloir, un jour ou l'autre, avouer aux masses laborieuses qu'on les a trompées, que la théorie du pouvoir d'achat fut la plus joyeuse des « balançoires » et qu'il est à présent nécessaire d'en revenir aux disciplines un peu sévères, mais salutaires, de feu le ministère Laval.

Tant qu'on n'aura pas fait cet aveu, tant qu'on n'aura pas agi en conséquence, il n'y aura pas un pas d'accompli sur le chemin du relèvement économique.

Et puis, il y a enfin l'atmosphère singulièrement préoccupante où s'agite la vie internationale depuis quelques mois. Là aussi des solutions s'imposent et l'on ne peut indéfiniment danser sur la corde raide. Va-t-on continuer longtemps ce jeu de dupes qui consiste à recevoir en France avec pompe et transports des italiens de marque, comme le sénateur Delcroix, ou des allemands illustres, comme M. von Schacht et le général Milch, dans le même temps que l'on s'enguirlande copieusement avec les diplomates de cette même Allemagne et de cette même Italie autour des tapis verts de Londres, de Bruxelles et d'ailleurs ? Juge-t-on qu'il est nécessaire de s'entendre avec nos voisins du Rhin et des Alpes ? Alors, qu'on s'y attelle une bonne fois, ce n'est sûrement pas impossible. Juge-t-on, au contraire, que toute entente est indésirable avec eux et qu'un conflit est certain dans un avenir plus ou moins proche ? Alors, qu'on le dise franchement au peuple français : les partisans de la guerre lèveront la main et se compteront.

Nous croyons fermement qu'un accord en Méditerranée n'est pas impossible, comme l'ont montré les lendemains de la Conférence de Nyon. Nous croyons fermement, après les affirmations réitérées de Mussolini et la déclaration récente de Franco, qu'il n'est pas davantage impossible de s'entendre en Espagne avec les puissances intéressées ; seulement il faudrait, là encore, moins d'hypocrisie et que ceux qui, chez nous, sont les alliés ou les courtisans des Soviets avouent avec franchise qu'ils défendent moins, en Espagne, la liberté de nos communications avec l'Afrique que la cause, aujourd'hui désespérée, de Barcelone et de Valence.

En résumé il y a, pour l'heure, trois problèmes considérables, trois problèmes qui doivent recevoir sans tarder leur solution, si l'on ne veut pas laisser notre pays glisser, au dedans et au dehors, à cette triple aventure qui s'appelle la banqueroute, la révolution et la guerre : il y a un problème financier, conditionné d'ailleurs par un problème économique. Il y a un problème économique, conditionné par un problème social. Il y a enfin un angoissant problème extérieur.

Une déclaration nette sur ces trois sujets, une action rapide et franche du gouvernement nous tranquilliseraient infiniment plus que les savants dosages de M. Marx Dormoy et les escamotages de sièges cantonaux derrière sa belle barbe de prestidigitateur.

L.-M. P.

Le nouveau Commandant du Bataillon de Dieppe

Photo « Vigie »

COMMANDANT PENEL

Le commandant Penel, qui reçoit le commandement du bataillon de Dieppe en remplacement du chef de bataillon Allain, a pris officiellement la direction de la garnison de Dieppe hier après-midi. Il a été installé par le colonel Guihard, commandant le régiment.

M. André BRUSSEAUX

Menuisier, 31, rue Saint-Remi

informe sa nombreuse clientèle que, contrairement à certains bruits, il n'a jamais cessé la fabrication de cercueils de qualité irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.

Leçons particulières par professeur, licencié-ès-lettres, licencié en droit. M. MORISSET, 30, rue Général-Chanzy.

Madame Germaine de Rouen recevra Hôtel du Commerce de Dieppe, les 3-4-5-6-7 novembre.

N'attendez pas de nouvelles hausses pour acheter vos chaussures d'hiver, pantoufles, poulaines etc ..., dont il y a un grand choix à des prix très intéressants.

AU CHAT BOTTÉ

95, Grande-Rue

La Maison DELEPOULLE-OUIN. — Tailleur pour dames, 129, Grande-rue, Dieppe présente en ce moment sa collection de fourrures ainsi que ses derniers modèles de couture robes et manteaux.

G. GARCIN. — Chirurgien dentiste 3, rue Jehan Véron, (anciennement 125, Grande-Rue) Tél. 13.58.

MAISON SUTTON

Mardi 26, Exposition de JOLIS CHRYSANTHÈMES de sa Culture

LA CONSECRATION DE LA CATHEDRALE DE REIMS. — Le clergé devant la cathédrale. On reconnaît de g. à d. : NN. SS. Mennechet, Beguin, Suhard, Valerio Valeri et Tissier.

AU CONSEIL GÉNÉRAL

Brillante réélection du Président M. R. Thoumyre

Tout le bureau de l'Assemblée passe aux groupes nationaux

Le Conseil Général de la Seine-Inférieure s'est réuni mercredi après-midi.

Après une allocution du doyen d'âge, M. Guittet, l'assemblée passa immédiatement aux scrutins pour l'élection du bureau. Mais M. Métayer, désavoué d'ailleurs par MM. Arnauditzon et Lebret, crut devoir déclarer que ses amis et lui-même n'accepteraient aucune fonction dans le bureau.

On vota. Et voici les résultats des divers scrutins :

ELECTION DU PRESIDENT

Votants : 55. — Bulletins blancs : 20. — Suffr. expr. : 35. — Majorité abs. : 18.

Ont obtenu :

MM. Robert Thoumyre .... 33 *Elu*
Cance, communiste .. 2 voix

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Votants : 55. — Bulletins blancs : 18. — Suffr. expr. : 37. — Majorité abs. : 19.

Ont obtenu :

MM. Coty ..... 34 *Elu*
Thurcau-Dangin ..... 34 *Elu*
Guillard ..... 33 *Elu*

ELECTION DES SECRETAIRES

Votants : 55. — Bulletins blancs : 14. — Suffr. expr. : 41. — Majorité abs. : 21.

Ont obtenu :

MM. Roquigny ..... 39 *Elu*
Aubert ..... 37 *Elu*
Le Chevalier ..... 34 *Elu*
de Beauvoir ..... 32 *Elu*

M. Robert Thoumyre reprit alors possession du fauteuil présidentiel et demanda à l'assemblée la permission de remettre au lendemain le discours présidentiel.

Il remercia ensuite, au nom du nouveau bureau, la majorité du conseil général, puis l'assemblée fixa son ordre du jour.

Et l'on passa à la lecture des vœux qui seront étudiés au cours de la session.

Vœux

Vœu de MM. H. Richard, Ch. Morin, R. Thoumyre, Dr Courbe, Dr Grapin, Fidelin, Eug. Le Grand :

Le Conseil Général,

Renouvelle son vœu, demandant à MM. les Parlementaires du département d'intervenir par le dépôt d'un projet de loi, tendant à assimiler les marins de la petite pêche considérés comme des artisans à leurs camarades de la grande pêche, afin qu'ils puissent avoir droit au bénéfice de la loi sur le chômage.

⁂

Vœu de MM. H. Richard, du Luart, R. Thoumyre, Desjonquères, Costa de Beauregard :

Le Conseil Général,

Demande, devant l'affluence des voyageurs, employant les autorails entre Dieppe et Rouen, que l'Administration des chemins de fer de l'Etat prenne toutes dispositions utiles, pour doubler les dits autorails, notamment le lundi, le mardi à cause du marché de Rouen, les vendredi et samedi, jours de grands marchés d'Auffay et de Dieppe, afin d'éviter un encombrement préjudiciable aux voyageurs.

⁂

Vœu de MM. H. Richard, Ch. Morin, R. Thoumyre, Dr Courbe, Dr Grapin, Dr Fidelin, Eug. Le Grand :

Le Conseil Général,

Devant les constatations faites, lors des dernières élections cantonales, que bon nombre de marins de nos côtes se trouvaient en mer, et ne pouvaient voter,

Renouvelle son vœu,

Demandant à MM. les Parlementaires du Département, de faire diligence, près de leurs Assemblées respectives afin qu'une loi intervienne rapidement, permettant aux marins d'exercer leur droit de vote, afin de reprendre la mer, ou suivant des modalités à établir.

⁂

Vœu de MM. Henri Richard, Robert Thoumyre, J. du Luart, Costa de Beauregard, Grésil, Edmond Desjonquères, Guittet, André Marie, Lemarchand :

Le Conseil Général demande que les travaux d'élargissement et de réfection de la route nationale de Dieppe à Rouen, compris entre les communes de Sainte-Geneviève et Varneville-Bretteville soient incorporés dans la tranche de travaux à exécuter le plus rapidement possible.

⁂

Vœu de MM. Henri Richard, Ed. Desjonquères, R. Thoumyre :

Le Conseil Général demande à l'Administration des Chemins de Fer de l'Etat, de faciliter les demandes des ouvriers tendant à obtenir les cartes de service sur les Chemins de Fer, afin de les aider dans leurs voyages aller et retour entre leur lieu de résidence et la commune où ils travaillent.

⁂

Vœux présentés par M. Robert Thoumyre :

Le Conseil Général,

Tenant compte de l'effort réalisé par la commune de Rouxmesnil-Bouteilles pour organiser ses services publics :

Vu que cette commune rurale devenue peu à peu agglomération suburbaine a depuis 20 ans créé de toutes pièces, divers services publics : mairie, groupe scolaire, église puis cimetière :

Vu que ses ressources sont extrêmement modestes, et qu'il semble légitime que le département prenne sa part dans l'établissement d'un cimetière, attendu que cette commune n'en a jamais eu jusqu'à ce jour :

Émet le vœu :

Que tenant compte de la demande adressée au département par la délibération du Conseil Municipal de Rouxmesnil-Bouteilles en date du 21 juin 1937, une subvention de 10.000 francs soit accordée, une fois pour toutes, à titre de participation à l'établissement de son premier cimetière.

A suivre

Croix-Rouge

Un cours pour l'obtention du diplôme simple d'infirmière commencera au début de novembre. Il comportera deux séances par semaine les lundi et jeudi, à 17 heures, au dispensaire de la S. S. B. M., rue de l'Ancien Hôtel-Dieu, et durera environ six mois.

Prière de s'inscrire le plus rapidement possible en écrivant à Mme de Ladoucette, Rosendal, Dieppe.

Le cours sera fait par le docteur Binard, qui, depuis de nombreuses années, s'acquitte de cette tâche avec tant de compétence et de dévouement.

Mariage. — Mercredi prochain sera célébré, à 11 h. 15, dans la cathédrale de Reims restaurée, le mariage de Mlle Marguerite Marchandeau, fille de M. Paul Marchandeau, député, maire de Reims, ancien ministre, et de Mme P. Marchandeau, avec M. Gilbert Lancien, substitut du procureur de la République à Corbeil, et qui fut substitut à Dieppe de décembre 1935 à novembre 1936.

Mariage. — Monsieur et Madame Louis Hébert ont l'honneur de faire part du mariage de leur fille, Marcelle, avec Monsieur Raoul Lorsery.

La bénédiction nuptiale leur sera donnée le lundi 25 octobre, à 17 h., en l'église Saint-Rémi.

Le présent avis tient lieu d'invitation.

58, rue Saint-Jacques, Dieppe

Restaurant LÉON

3, rue du Mortier-d'Or, tél. 20.19

Ouverture de la saison d'huîtres

Ses portugaises vertes extra 2 fr. 50, 3 fr. 50, 4 fr. 50.

Ses fines de Claires 3 fr. 4 fr. 5 fr.

On livre et porte à domicile

Tous les jours

SON REPAS A 12 FR.

Une douzaine de Claires, le steak grillé, les pommes Pont Neuf, dessert.

Au Conseil d'Arrondissement

Session de 1937 — Première partie

Le Conseil d'Arrondissement de Dieppe s'est réuni, pour la première partie de sa session de 1937, le mardi 19 octobre, à 10 heures, à la salle des séances de la Sous-Préfecture.

Sont présents : MM. le Dr Assire, Avenel, Bataille, Carpentier, Decouvert, Fournol, Genty, Guignant, Hartout, de Ladoucette, Langlois, Levasseur, Meslin, Ouvry, Parmentier, Remy, Retel, Robbé, Rousseau, Sangnier et le Dr Varin.

M. Moussinet, sous-préfet assiste à la séance.

Il donne lecture du décret du 28 août 1937 prescrivant que les Conseils d'Arrondissement doivent se réunir le 19 octobre 1937 pour la première partie de leur session annuelle et le 3 novembre pour la deuxième partie.

Il invite le doyen d'âge à prendre place au fauteuil présidentiel et le plus jeune des Membres à faire fonction de secrétaire.

M. Sangnier prend la présidence ; M. Langlois l'assiste comme secrétaire.

M. le Président du Bureau provisoire déclare installés dans leur fonction MM. Carpentier, Genty, Meslin, Ouvry, Retel, Rousseau, réélus lors des élections cantonales des 10 et 17 octobre 1937 ainsi que MM. Avenel, Bataille, Decouvert, Fournol, Langlois et le Docteur Varin, élus aux mêmes dates.

M. Sangnier prononce ensuite l'allocution ci-après :

Mes Chers Collègues,

Puisque mon âge me vaut l'honneur de présider pendant quelques instants cette réunion, j'en profiterai pour saluer notre sympathique Sous-Préfet, M. Moussinet, pour souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues, les élus d'hier. Mes souvenirs iront aussi à nos anciens collègues qui, pour raison de santé ou pour d'autres causes, n'ont pas voulu briguer un nouveau mandat.

Je n'aurai garde d'oublier notre tout dévoué secrétaire, M. Namouroux.

Nous allons maintenant passer à l'élection du Président, des Vice-Présidents et des Secrétaires.

Les opérations donnent les résultats suivants :

ELECTION DU PRESIDENT

Votants : 21. Bulletins nuls : 0. Suffrages exprimés : 21. Majorité absolue : 11.

Ont obtenu :

MM. Levasseur ..... 17 voix
le Dr Assire ..... 4 voix

M. Levasseur ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu.

ELECTION DES TROIS VICE-PRESIDENTS

Votants : 21. Bulletins nuls : 0. Suffrages exprimés : 21. Majorité absolue : 11.

Ont obtenu :

MM. le Dr Assire ..... 20 voix
Genty ..... 18 voix
Retel ..... 16 voix
Remy ..... 2 voix
Sangnier ..... 2 voix
Decouvert ..... 1 voix
Guignant ..... 1 voix
de Ladoucette ..... 1 voix
Parmentier ..... 1 voix
le Docteur Varin ..... 1 voix

MM. le Docteur Assire, Genty et Retel, ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés élus Vice-Présidents.

ELECTION DES TROIS SECRETAIRES

Votants : 21 Bulletins nuls : 0 Suffrages exprimés : 21 Majorité absolue : 11.

Ont obtenu :

MM. de Ladoucette ..... 18 voix
Rousseau ..... 16 voix
Hartout ..... 15 voix
Remy ..... 4 voix
Guignant ..... 2 voix
Langlois ..... 2 voix
Sangnier ..... 2 voix
Decouvert ..... 1 voix
Fournol ..... 1 voix
Parmentier ..... 1 voix
le Dr Varin ..... 1 voix

MM. de Ladoucette, Rousseau et Hartout ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus Secrétaires.

M. Parmentier est ensuite désigné à l'unanimité, pour les fonctions de secrétaire-adjoint.

Ayant pris place au fauteuil présidentiel, M. Levasseur, président, prononce l'allocution suivante :

Mes Chers Collègues,

Au nom de votre bureau je vous remercie infiniment de la confiance que vous avez bien voulu nous témoigner. Je pense que pour la Présidence il y a lieu de reporter l'honneur sur la Ville de Dieppe et que vous avez bien voulu me nommer votre Président simplement en raison de mes fonctions de Maire de votre chef-lieu d'arrondissement.

Mes Chers Collègues, je m'associe aux paroles de votre doyen tout à l'heure pour regretter le départ d'un certain nombre de nos collègues. Ces collègues étaient tous des collègues charmants qui entretenaient d'une façon parfaite les traditions du Conseil d'Arrondissement, traditions de courtoisie, traditions de conciliation et d'union. Je pense, par conséquent, en votre nom, pouvoir adresser à tous les regrets de leur départ.

D'autre part, j'adresse également aux nouveaux élus et aux anciens réélus, tous les compliments du Conseil d'Arrondissement.

Mes Chers Collègues, je prie Monsieur le Sous-Préfet de me permettre de lui témoigner notre satisfaction de le voir encore parmi nous aujourd'hui. Nous savons combien il est dévoué aux communes de l'arrondissement et, l'Assemblée comprenant un très grand nombre de Maires, de Conseillers Municipaux, nous sommes tous en relation avec l'Administration de la Sous-Préfecture. Je vous remercie, Monsieur le Sous-Préfet, de bien vouloir nous continuer vos bons offices et je suis sûr que vous allez prendre tout à l'heure une part très importante dans nos délibérations.

J'associe à ces remerciements le Secrétaire Général de la Sous-Préfecture M. Namouroux, qui, lui aussi, a beaucoup à faire avec toutes nos communes et qui envisage toujours, quand nous sommes embarrassés, les meilleures solutions pour nous permettre de résoudre des situations parfois difficiles.

Mes Chers Collègues, je n'ai pas l'intention de vous faire un discours, ce n'est pas le rôle du Président qui est, à mon avis, de présider simplement à vos délibérations dans le calme et dans l'idée qui domine nos préoccupations celle de l'union.

Au lendemain de cette récente consultation électorale, je crois pouvoir dire, sans faire de politique, parce que nous n'en faisons pas ici, que l'idée de « pause » qui a été décidée par le Gouvernement a été confirmée. Je pense pouvoir dire que le pays a manifesté son désir de stabilité et c'est très bien ainsi. Seule cette stabilité pourra en effet permettre de perfectionner des améliorations sociales qui ont été réalisées depuis quelque temps et seule aussi elle permettra le retour à la prospérité économique.

Trois grandes questions, en effet, je crois, dominent les intérêts du pays ; c'est d'abord celle de la monnaie et depuis un certain temps le Gouvernement a fait des efforts considérables pour la résoudre par l'amélioration de notre situation financière. Tous nos efforts doivent tendre à ce but.

C'est ensuite la question des prix : il est absolument nécessaire en effet que les prix se stabilisent de manière à pouvoir permettre à notre économie de reprendre pied, de s'adapter aux nouvelles conditions de travail qui ont été décidées et de pouvoir permettre à notre pays de reprendre sa situation commerciale.

Et enfin c'est la question des crédits : cette question qui est vitale pour notre économie doit être résolue.

Je pense pouvoir dire que tous les Français se grouperont autour de ce programme qui se révèle absolument urgent. Nos inquiétudes doivent cesser. La stabilité est reconnue aujourd'hui nécessaire ; tous les élus, et notamment vous Messieurs, vous contribuerez à cette stabilité, à ce désir de l'union sans lequel nous ne pourrons jeu faire. Si nous ne réussissions pas à stabiliser nos prix, notre monnaie, à augmenter notre crédit je suis persuadé qu'on arriverait à un nouveau désespoir qui compromettrait toute l'œuvre entreprise. Je n'ai donc qu'une chose à faire, c'est de vous convier à joindre vos efforts à ceux du Gouvernement pour réussir sur ces trois points. Personnellement, j'ai toujours été un homme d'union, de concorde et de conciliation, je pense que tous les Français doivent s'entendre et s'unir.

Messieurs, au sein du Conseil d'Arrondissement, vous manifesterez donc également le désir que nous avons tous de travailler pour le mieux des intérêts de nos cantons et du Pays.

Puis M. le Sous-Préfet remercie M. Levasseur, salue les membres, anciens et nouveaux de l'Assemblée, et commente en quelques mots la situation économique et sociale.

Le Conseil, après avoir donné acte à M. le Sous-Préfet de la communication de son rapport résumant la situation de l'arrondissement ainsi que la suite donnée aux vœux présentés lors des précédentes réunions a émis un avis favorable :

1.) aux propositions du service vicinal concernant les contingents à réclamer en 1938 aux communes de l'arrondissement pour les Chemins de Grande communication ;

2.) à l'adoption du tarif de la valeur des journées de prestations à appliquer en 1938 ;

3.) au projet d'érection en commune au hameau des Petites-Dalles dépendant des communes de Saint-Martin-aux-Buneaux et Sassetot-le-Mauconduit.

A suivre

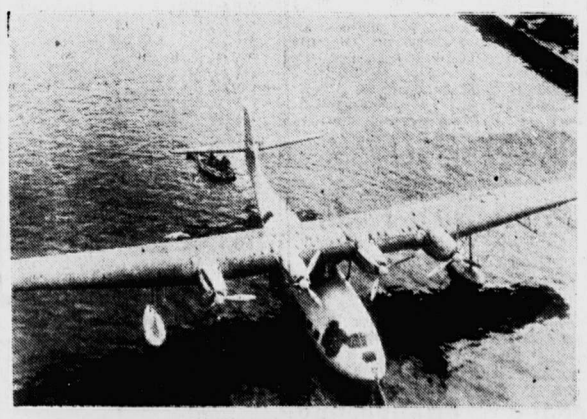

Sur l'étang de Berre le pilote GIVON procède aux essais d'un nouvel hydravion géant

Chronique Judiciaire

Tribunal Correctionnel

Audience du Mercredi 20 Octobre
Présidence de M. NEAU, président

Jugements

Le tribunal a rendu ses jugements dans plusieurs affaires dont les débats avaient eu lieu à la dernière audience.

M. André Maillard, 28 ans, employé aux Halles de Paris, et demeurant boulevard Ney, qui, à l'angle de la rue de la Mortinière et du boulevard de Verdun avait renversé et grièvement blessé un jeune cycliste, Victor Gouley, 3, rue de l'Epée, a été condamné à 16 fr. d'amende.

⁂

Dans la demande en dommages-intérêts formulée à la suite de l'accident qui était survenu le 15 août 1936 sur la route de Paris et au cours duquel deux cyclistes, MM. Laslaz, de Paris, et René Chenu, de Levallois-Perret, avaient été grièvement blessés, le tribunal a condamné les deux automobilistes, MM. Dufeu professeur honoraire à Chalons-sur-Marne, et Jean Fernand, demeurant à Gentilly (Seine), à payer aux deux victimes et dans la proportion fixée par le premier jugement (5/6 pour M. Dufeu et 1/6 pour M. Jean) : 5.000 fr. à M. Laslaz et 14.000 fr. à M. Chenu, sommes qui s'ajoutent aux provisions déjà versées.

Assoupi à son volant

Le 19 juin, à Belmesnil, deux cyclistes, MM. Marcel Maury, 33 ans ouvrier agricole à Belmesnil, et son beau-frère, M. Henri Hubert, 27 ans, circulaient sur le côté droit de la route nationale, allant dans la direction de Dieppe. Derrière eux arriva un camion de l'Union Bananière Martiniquaise conduit par le chauffeur Raoul Coulon, 38 ans, demeurant à Rouen, 24, rue Saint-Ricard.

M. Coulon, qui n'avait pu prendre que trois heures de repos depuis deux jours, s'assoupit à son volant, une seconde ou deux peut-être, mais juste au moment où il se trouvait à la hauteur des deux cyclistes qu'il fauchа l'un après l'autre.

Si M. Henri Hubert s'en tira avec une blessure peu grave au genou, M. Maury eut le crâne fracturé et il n'a pu encore, à l'heure actuelle, reprendre ses occupations.

M. Coulon qui a, dès le premier jour, reconnu entièrement ses torts, est inculpé de blessures involontaires et, à l'audience, il exprime des regrets sincères d'avoir été l'auteur de ce malheureux accident.

Me Biez, par l'organe de Me Monnier, intervient partie civile au nom des deux victimes. Me Tarenne présente la défense de M. Coulon et Me Vimare intervient au nom de la Compagnie Bananière civilement responsable.

Le tribunal condamne M. Coulon à 16 fr. d'amende avec sursis. Il nomme les docteurs Poupault, Lamel et Maillard aux fins d'expertises et accorde des provisions de 2.000 fr. à M. Hubert et de 5.000 fr. à M. Maury.

Collision

A Sainte-Geneviève-en-Caux, le 27 juin, une collision se produisait entre l'auto de M. Paul Bruxelle, 37 ans, qui sortait de sa propriété et celle de M. Jacques Gallien, 39 ans, restaurateur à Rouen, rue Morris.

Dans le choc, Mme Gallien, M. Gallien père et la jeune Solange Bruxelle furent blessés.

Poursuivi pour blessures involontaires, M. Gallien, après plaidoirie de Me Antier, est condamné à 25 fr. d'amende.

Opposition

Condamné à six jours de prison par défaut pour abandon de famille, M. Maurice Souillard, 25 ans journalier à Dieppe, voit sur opposition sa peine réduite à 25 fr. d'amende avec sursis. Défenseur : Me Antoine Vincent.

Des coups

M. Camille Strubbe, 25 ans, cultivateur à Saint-Pierre-en-Val, et Benjamin Defossé, 21 ans, ouvrier agricole à Saint-Remy-Boscrocourt, étaient inculpés de coups et blessures volontaires réciproques à la suite d'une scène de violence qui se déroula le 4 juillet à Saint-Remy-Boscrocourt.

Après plaidoirie de Me Tarenne pour Strubbe et de Me Félix Vincent pour Défossé, le tribunal acquitte Strubbe au bénéfice du doute et condamne Defossé à 16 fr. d'amende avec sursis.

Un vol troublant

Mme veuve Chapel, 40 ans, demeurant 83, route de Bonne-Nouvelle, à Neuville, était inculpée de vol de 12 cuillères à café et de différents objets au préjudice de Mme veuve Letellier, ouvrière à la Manufacture des Tabacs, demeurant également route de Bonne-Nouvelle.

Le préjudice, empressons-nous de le dire, est d'une importance relative, mais ce qui est surtout odieux dans cette affaire c'est que le vol a été commis le jour de l'enterrement de M. Letellier et que, ce jour-là, Mme Chapel avait été priée de garder la maison.

Mme Chapel nie ce vol, mais on doit reconnaître qu'il y a des cir-

conditions troublantes et que ces circonstances sont des charges pour elle. N'avait-elle pas, le jour même de l'inhumation de M. Letellier, confié à une autre habitante de la rue, Mme Voisin, une boîte contenant, suppose-t-elle dernière, des cuillères à café ; Mme Voisin n'avait pas vérifié le contenu mais ayant appris, deux jours plus tard, que Mme Letellier avait été victime d'un vol, elle avait bien vite remis à Mme Chapel la boîte en question.

Ceci se passait au mois d'avril. Dans les semaines qui suivirent, Mme Letellier et Mme Chapel restèrent en bons termes bien que Mme Letellier eût été mise au courant par Mme Voisin, de ce qui s'était passé. Et ce n'est qu'au mois de juillet suivant que Mme Letellier se décida à porter plainte car elle venait de voir, dans le jardin de Mme Chapel, deux torchons lui appartenant et qui lui avaient été également volés.

Mme Chapel, quand elle fut interrogée par les gendarmes, remit à ceux-ci la fameuse boîte dont avait parlé Mme Voisin et qui contenait des couverts et des cuillères ; parmi ces dernières il en était que Mme Letellier reconnut comme lui appartenant.

A l'audience, Me Robert Dumaine intervint partie civile au nom de Mme Letellier et réclama la restitution des objets volés et des dommages-intérêts. M. le Procureur Grimoult, dans son réquisitoire, après avoir examiné les charges qui pesaient contre l'inculpée, demanda contre elle, en raison des circonstances du vol, une peine ferme d'emprisonnement.

Puis Me Tarenne présenta la défense de Mme Chapel. Le tribunal a demandé à réfléchir avant de rendre son jugement qu'il a renvoyé à huitaine.

Lendemain de chute du ministère

Désiré Delattre, 41 ans, ouvrier d'usine à Aubermesnil-Beaumais, vient répondre du délit de violences volontaires sur la personne de Mme Etancelin, 54 ans, cultivatrice. D'après la déposition de cette dernière, Delattre, le 21 juin, arriva chez elle armé d'un fusil et dans une colère folle. Ecoutons la plaignante :

Mme Etancelin. — Il a commencé par me dire : Maintenant que le Ministère Blum est renversé, vous devez être heureuse, hein ? Puis il a cherché mon mari en disant : Où est-il ce grand lâche que je le tue. Comme il ne le trouvait pas, il mit mise en joue mais il n'a pas tiré mais il a si violemment posé son fusil sur le sol qu'il en a tordu le canon.

Pref. Delattre était parti en promettant de revenir le lendemain exterminer la famille.

Delattre nie ses menaces. Il prétend toutefois que le ministère Blum n'est pour rien dans cette affaire. S'il y a eu des potins, dit-il, ce n'est que par la faute d'une voisine qui tire les vers du nez de mes enfants et qui raconte à tout le monde ensuite ce qu'elle sait. Il incrimine aussi les chiens de Mme Etancelin. En résumé simple affaire de mauvais voisinage mais qui a toutefois failli bien mal tourner.

L'inculpé regrette les faits et promet de ne plus recommencer. Il s'en tire avec six jours de prison avec sursis.

Affaires diverses

Sont condamnés :

Mme Boutillier, boulangère, rue de la Morinière, à 16 fr. d'amende pour violation de domicile des époux Machu. Défenseur : Me Giffard.

Mme Langlois, née Béatrix Lefebvre, 41 ans, journalière, 20, rue Guerrier, à deux mois de prison pour violences volontaires sur la dame Brion, sa voisine. Défenseur : Me Vincent. Cette peine se confondra avec une autre plus importante prononcée dernièrement contre l'inculpée pour mauvais traitements à enfant.

Emile Fontaine, 58 ans, journalier à Dieppe, place Lombardie, et Emilienne Dubac, femme Aubé, 49 ans, le premier à 25 fr. d'amende, la seconde à 16 fr. pour vol de légumes dans le jardin de M. Edmond Harang, route de Puys, à Neuville.

Henri Planquais, 28 ans, charretier à Martigny, à six jours de prison avec sursis, pour vol de deux pièces de 10 francs au préjudice de M. Albert Padé, ouvrier agricole.

Robert Perrin, 42 ans, rue Jules Martin, par défaut à trois mois de prison pour détournement de cinq fûts au préjudice d'une brasserie parisienne.

Louis Leceurs, 35 ans, ouvrier agricole à Saint-Aubin-sur-Scie, par défaut à un mois de prison et 25 fr. d'amende pour abus de confiance au préjudice de M. André Gouzy, agent d'assurances à Dieppe.

Me Pathelin

Ephémérides

AURES UNE SEANCE PASSIONNEE ET DEPOURVUE DE RESULTAT PRATIQUE, LE COMITE DE LONDRES A, SUR UNE SUGGESTION ITALIENNE, ACCEPTE UN COMPROMIS.

—(0)—

AU CONSEIL DES MINISTRES, LE GOUVERNEMENT A PROPOSE DE CONSACRER 1.380 MILLIONS AU RELEVEMENT DES TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES ET DES PENSIONS DES RETRAITES.

—(0)—

EN ITALIE, UN PRELEVEMENT DE 10 % SUR LE CAPITAL DES SOCIETES ANONYMES SERA OPERE POUR LA MISE EN VALEUR DE L'ETHIOPIE.

—(0)—

EN PALESTINE, LES ANGLAIS EXERCENT DE SEVERES REPRESAILLES.

—(0)—

EN ESPAGNE, LES TROUPES DE FRANCO SONT AUX PORTES DE GIJON.

—(0)—

M. COMPANYS S'EST RENDU A VALENCE POUR Y RENCONTRER M. NEGRIN.

—(0)—

UN IMPORTANT ENTRETIEN A EU LIEU A BERLIN ENTRE M. FRANÇOIS-PONCET ET M. VON NEURATH.

—(0)—

LA PRESSE ALLEMANDE ATTAQUE VIOLEMMENT LE GOUVERNEMENT DE M. G...

SPECTACLES

ROYAL PALACE

Du Vendredi 22 au Mercredi 27 Octobre

Inauguration de la nouvelle installation du Cinéma parlant;

Charles Vanel, Alice Field, Alerme et Joffre, dans

d'après la pièce célèbre d'Henry Bernstein

KURSAAL

Du Jeudi 21 au Dimanche 24 Octobre, tous les soirs, à 8 h. 45, et en matinée jeudi et dimanche, à 15 heures.

LAUREL et HARDY dans

LES ROIS DE LA GAFFE

xxx

En deuxième partie

un film de Max Pfeiffer

LILIAN HARVEY dans

Roses noires

avec Jean Worms, M. Templey, E. Ferny, Jean Galland.

AU CASINO

JUSQU'AU

MERCREDI 3 NOVEMBRE 1937

RELACHE

CINE-POLLET

(SALLE JEANNE-D'ARC)

— rue Donnée-Bonnelle —

Dimanche 24 Octobre, à 4 h. 45

LA MARRAINE DE CHARLEY

Comédie en trois actes

par la Troupe Artistique du Foyer

La T. S. F.

Ecoutez aujourd'hui vendredi :

FRANCFORT. — 19 h. — *Parsifal* (Leoncavallo).

MILAN. — 20 h. — *L'Or du Rhin* (Wagner).

RADIO-PARIS. — 20 h. 30. — Soirée de chansonniers.

Ecoutez demain samedi :

MIDLAND. — 20 h. — *Salomon*, oratorio (Haëndel).

LILLE. — 20 h. 30. — *L'avare* (Molière).

BRUXELLES FLAMAND. — 22 h. 10. — *La naissance de la lyre* (A. Roussel).

Ecoutez après-demain dimanche :

RADIO-PARIS. — 12 h. — Causerie religieuse.

RADIO-NORMANDIE. — 20 h. 5. — Concert des Auditeurs.

Paroisse Notre-Dame des Grèves du Pollet

Dimanche prochain à 9 h. 45, première messe solennelle du R. P. Maurice Poussin, franciscain.

Prêtre assistant, M. le Chanoine Durand-Viel, supérieur du Grand Séminaire de Rouen. Prédicateur : le R. P. Noblit, supérieur des franciscains de Paris.

Messe en musique par la Maîtrise paroissiale.

J. POUYER

SOLFÈGE, PIANO

Cours et Leçons

Dieppe, Passage Chanzy

Nominations universitaires. — M. Briatte, maître d'internat intérimaire au collège de Dieppe, est nommé en la même qualité au lycée de Rouen, en remplacement de M. Piveteau, appelé au service militaire.

M. Jeandroz, pourvu du baccalauréat de l'enseignement secondaire et des trois premiers examens de médecine, est nommé maître d'internat intérimaire au collège de Dieppe, en remplacement de M. Briatte.

M. Berthelot, maître d'internat intérimaire au lycée de Coutances, est nommé en la même qualité au collège d'Eu, en remplacement de M. Abiven.

Mlle Hirschler, licenciée ès-lettres allemand, est déléguée au collège de jeunes filles de Dieppe, en remplacement de Mlle Pichot, non acceptante.

Mlle Dumont, pourvue du certificat d'aptitude à l'éducation physique (1re partie) est déléguée dans les fonctions de professeur d'éducation physique au collège de jeunes filles de Dieppe.

Point-Bleu-Radio

exclusivité M. LAVENU

150, Grande-Rue, Dieppe

Maison de Famille. — Pour Jeunes Filles, 47, rue d'Ecosse, Dieppe. Chambres et chambrettes, colonies de vacances (filles). S'adresser à la Supérieure.

ÉCOLE DE CHAUFFEURS

Apprenez à bien conduire chez :

Marcel BERODE

36, rue Thiers, DIEPPE

Téléphone : 12-40

Alliance Française

Conférence de M. Jacques LEBOURGEOIS

Le Comité Dieppois de l'Alliance Française convie ses fidèles auditeurs à venir écouter une nouvelle conférence de M. Jacques Le Bourgeois, le jeudi 28 octobre, à 21 heures, salle des fêtes, rue de l'Hôtel-de-Ville.

M. Jacques Le Bourgeois, au concours duquel l'Alliance Française ne fait jamais appel en vain, vient de faire une enquête en Amérique, dont le retentissement est déjà connu. C'est donc sur « L'Amérique d'Aujourd'hui » que ce brillant conférencier se propose de parler le 28 octobre. Il passera en revue les grandes villes modernes et fiévreuses de l'Est (New-York, Détroit, Pittsburg) et celles plus calmes du Sud (Washington et la Caroline avec Charleston). Il intéressera son auditoire par l'exposé des grands problèmes qui se posent actuellement au Nouveau Monde et le distraira, comme sait le faire M. Jacques Le Bourgeois, par des observations pittoresques et des anecdotes piquantes.

Les auditeurs dieppois ne manqueront pas de venir nombreux à cette réunion qui promet d'être des plus brillantes et qui sera présidée par M. Paul Simon, adjoint au maire de Dieppe, le très dévoué président du Comité de l'Alliance Française de notre ville.

Cette conférence sera accompagnée de projections. L'entrée de la salle est gratuite. Des places seront réservées aux membres de l'Alliance Française et aux personnes munies d'une carte.

Arrêt de la distribution d'eau

Par suite de travaux importants à exécuter aux sources, la distribution d'eau, dans toute la ville à l'exclusion de Janval, Caude-Côte et le faubourg, sera interrompue complètement dimanche 24 octobre, de 8 heures du matin à minuit.

LOTERIE NATIONALE

TIRAGE DE LA 10e TRANCHE

1937

8

NOVEMBRE

A PARIS

Achetez vos Dixièmes à France-Journal

dont les Agences en Seine-Inférieure ont remboursé plus de 700.000 fr. à la Neuvième Tranche.

Pharmacien de service. — Dimanche prochain 24 octobre, la pharmacie de M. Ganter, place Nationale sera seule ouverte.

Nos Sociétés

Société d'horticulture de l'Arrondissement de Dieppe

La série des Conférences organisées par la Société d'horticulture reprendra le dimanche 24 octobre prochain. Ces causeries seront faites par Monsieur Raab, Ancien élève de l'Ecole d'Horticulture de Rennes, professeur d'horticulture à l'Ecole d'Agriculture d'Yvetot. Elles auront lieu, au Siège Social de la Société, 3, Allée Trianon, à 14 h. 30.

Toutes les personnes qui s'intéressent au jardinage sont invitées à y assister. Elles y entendront exposer d'une manière très simple, très claire, et surtout, très pratique les différentes cultures de fleurs et de légumes, la façon de traiter et de tailler les arbres fruitiers, d'employer les engrais, de multiplier les végétaux, etc...

Le Bureau de la Société se tient du reste, à l'entière disposition des membres, pour examiner toute idée qui lui serait soumise intéressant l'Horticulture : étude d'une question particulière, exposition, visite de jardins ou de pépinières, excursion, recherche de champignons, etc...

Il invite tout particulièrement les jeunes gens désireux de se créer une situation dans l'horticulture à venir, dimanche prochain, prendre contact avec Monsieur Raab. Si leur nombre est suffisant, un cours supplémentaire, dont le programme serait approprié aux exigences des examens de l'Ecole des Elèves jardiniers, serait immédiatement institué.

La causerie du dimanche 24 octobre aura pour sujet :

« Fumure organique et minérale du jardin. Les amendements. Différentes sortes de terres. »

Programme des Conférences

24 octobre 1937. — Fumure organique et minérale du jardin. Les amendements. Différentes sortes de terres.

14 novembre. — Décoration printanière du jardin. Plantation des arbres fruitiers. Quelques formes les plus employées.

12 décembre. — Taille des arbres fruitiers. Etude théorique.

9 janvier 1938. — Taille des arbres fruitiers (pratique). Culture forcée (couches et abris).

13 février. — Taille des arbres fruitiers (pratique). Premiers semis. Premières cultures. Les gazons.

13 février. — Taille des arbres fruitiers (pratique). Multiplication des végétaux.

10 avril. — Maladies et insectes nuisibles. Divers produits à employer. Epoque d'application.

8 Mai. — Pincements. Ebourgeonnements. Décoration estivale du jardin.

12 juin. — Pincements. Ebourgeonnements. Le rosier dans l'ornementation du jardin.

La Fête de Saint-Crépin

Les cordonniers de Dieppe et de la région fêteront la Saint Crépin, lundi prochain 25 octobre. A cette occasion une grand'messe sera célébrée en l'église Saint-Jacques, à 9 h. ½ précises, avec le concours de MM. le docteur Maniguet, violoncelliste ; Warez, violoniste ; Gaston Desserre, baryton, et de la Maîtrise. Au cours de la cérémonie, une quête sera faite par M. André Lemarchand et Mlle Muard.

Après la messe, il sera distribué le pain bénit traditionnel. Les personnes désireuses d'en recevoir sont priées de se faire inscrire chez M. Lefebvre, 9, rue de la Halle-au-Blé.

Le comité invite son aimable clientèle, les marchands de chaussures et crépins, à leur faire l'honneur de vouloir assister à cette belle cérémonie.

A l'issue, il sera offert un vin d'honneur au café du Grand Duquesne, place Saint-Jacques, à tous les cordonniers et leur famille.

***

Ligue Familiale contre l'alcoolisme. — Les membres de cette œuvre humanitaire pour le relèvement des buveurs se sont réunis en assemblée générale au Foyer de la Paix, le dimanche 17 octobre à 16 heures, sous la présidence de Monsieur Henri Vallin, Président, assisté des membres du bureau. Lecture fut donnée par le secrétaire du rapport moral qui relata la vie de la société, qui est à l'heure actuelle, composée depuis sa fondation le 30 décembre 1931 de 24 membres abstinents, 28 membres tempérants et de 40 membres sympathisants.

La parole fut donnée à la trésorière pour la lecture du compte rendu financier. Ces deux rapports furent adoptés à l'unanimité et des félicitations adressées à la Trésorière, Mme Henri Vallin.

Au cours de cette assemblée, l'insigne de la société, La Croix d'argent fut remise par le président à trois membres abstinents fidèles à leurs engagements d'abstinence totale de toutes boissons enivrantes et alcoolisées depuis six mois.

Plusieurs questions à l'ordre du jour sont votées et adoptées à l'unanimité.

1° Arbre de Noël. 2° Fête familiale. 3° Excursion. Les membres sortants du conseil d'administration sont élus pour trois ans. Président d'honneur : M. Pierre Coreur. Président : M. Henri Vallin. Vice-Président : M. Gilbert Fessard. Secrétaire : M. Théo-Van-der-Waterem. Trésorière : Mme Henri Vallin. Archiviste : Mme Jean Grammare. Porte drapeau : M. Louis Legros.

Le Président remercia les membres pour la confiance qu'ils témoignaient à nouveau au bureau. La séance est levée au milieu de la plus franche camaraderie. Et cette assemblée se termina par un thé familial servi par les Dames du comité.

Pour tous renseignements s'adresser chez M. Henri Vallin, président de la société, rue 12 bis avenue de la République, Neuville-les-Dieppe.

***

Fédération Nationale des Retraités des Chemins de Fer. — L'Assemblée Générale se tiendra le dimanche 24 octobre courant, à 10 heures du matin, Salle des Fêtes, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Ouvertures des portes à 9 h. 30.

Ordre du jour : Compte-rendu du Congrès de 1937. Examen de la situation présente et future des Retraités. Action à mener contre la vie chère. Décision pour l'abonnement au Journal. Questions diverses. Tous les retraités et futures retraités sont invités cordialement.

Le Président : Perry.

***

Croix Bleue. — A la suite du départ de M. Lafond, la section dieppoise de la Croix Bleue s'est réunie en assemblée le 19 octobre 1937, pour renouvellement du bureau.

Celui-ci est composé comme suit :

Président d'honneur : M. le pasteur Cabanis.

Président : M. Georges Duhamel ; vice-présidente : Mme veuve Ouvry ; secrétaire : M. Bertin ; trésorière : Mme Duhamel ; trésorier-adjoint et porte-drapeau : M. Briffard ; membres : Mmes Bertin et Briffard.

***

Amicale de l'E. P. S. — C'est le dimanche 31 Octobre, qu'aura lieu dans la Salle des Fêtes, à 21 heures, le Grand Bal Annuel de l'Amicale des Anciens Elèves de l'E. P. S. — Les organisateurs se sont assurés le concours de l'Orchestre Jazz Roger's sous la direction de l'Accordéoniste Dupuis.

Nul doute que ce bal remportera le même succès que les précédents qu'organise cette Amicale depuis de nombreuses années.

***

Anciens du 39e. — Le Président invite MM. les Membres du Bureau à assister à la réunion qui se tiendra ce soir à 21 heures, dans une des salles du Café des Tribunaux.

Objet : Préparation de l'Assemblée Générale. Question affiliation.

***

Carabiniers Dieppois. — Dimanche prochain aura lieu l'ouverture des concours de fin d'année, les concours pourront se faire au gré des tireurs sans distinction de séries ; au cours de ces séances, continuation des tirs amateurs, concours au fusil 5/5 et à la carabine.

Les concours se termineront le dernier dimanche de novembre.

***

Amicale Louis-Vitet. — Dimanche prochain, 24 octobre, continuation des concours : Pistolet de stand, grand prix de l'Amicale ; prix du Président ; prix Louis ; prix Cadot ; prix Lenouvel-Saunier, tirs réglementaires et fin d'année.

Membres de service : MM. Brésard et Lacour.

Ouverture du stand de 9 h. à 11 h. 45.

***

Syndicat Normand des Employés d'Assurances, Banques, Commerce et Industrie de Dieppe et de la région. — Les Membres du Syndicat sont invités à assister à l'assemblée générale qui aura lieu le vendredi 22 octobre 1937, à 20 h. 45, dans la salle de l'octroi, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Ordre du jour : Elections, cotisations, Dates des réunions, Changement de siège social et de titre. Questions diverses.

***

U. S. Bâtiment. — L'U. S. du Bâtiment a remporté un très grand succès à son premier bal qu'elle avait organisé dimanche dernier, dans la salle des fêtes. Un grand nombre de danseurs et amis de cette société s'y étaient donné rendez-vous. M. Richard, président d'honneur de la société voulut bien honorer cette soirée de sa présence. Des remerciements sont adressés à MM. les entrepreneurs et donateurs qui firent de leur mieux pour encourager les dirigeants à mener à bien cette charmante soirée. L'orchestre Roger Melodie jazz, directeur M. Dupuis, remporta un grand succès. Nul doute que l'U. S. B. ne continue son programme en nous donnant des bals aussi réussis que ce dernier.

A l'issue de ce bal, une grande tombola fut tirée, qui donna les résultats suivants :

2274	2106	2645	2281	954	2113
2601	13	819	841	2318	2968
85	1655	1980	1683	87	95
86	56	96	1680	84	397
2300	355	1855	1866	1362	1365
2413	2404	1934	852	873	1345
1659	1662	2203	2238	1429	2618
1430	2025	2583	120	168	1947
660	652	2085	2683	375	1929
2571	2077	729	727	342	310
1701	2687	1102	383	1101	2646
2325	2320	2542	152	2010	2032
2030	2019	2048	182	907	840
2014	2314	1017	1753	1752	2156
2506	2157	2369	2397	91	97
1244	1231	950	551	563	559
645	619	416	420	2181	162
1843	1809	1097	1089	2455	595
571	531	2633	1545	454	489
953	548	545	16	598	161
556	1981	2000	219	247	160
151	2929	2941	1647	1602	1197
1199	803	823	800	768	

Les lots non réclamés dans le délai d'un mois resteront acquis à la société.

L'U. S. Bâtiment demande match sur terrain adverse pour les dimanches de novembre et décembre. Se déplacerait contre indemnité. Ecrire ou faire offre à M. René Benoit, 20, rue d'Ecosse, Dieppe.

***

Grand Bal. — Nous rappelons que c'est dimanche prochain, 24 Octobre, de 21 heures à 1 heure du matin, qu'a l'occasion de la Saint-Crépin et au profit de sa caisse de secours, que le Syndicat des Artisans Cordonniers de Dieppe et de la Région donne son Grand Bal Annuel.

Nul doute que ce bal n'obtienne son succès habituel, car les organisateurs se sont assuré le concours de l'orchestre avec accordéon, le Wright-Jazz de la Piscine et du Casino Rouennais, orchestre qui a fait sensation dans les derniers bals qui ont eu lieu à Dieppe. Déjà sont nombreuses les personnes qui se promettent de venir se divertir, tout en aidant une œuvre intéressante pour les artisans et profiter de la superbe tombola gratuite qui réserve une belle surprise.

Prix d'entrée : Messieurs 6 fr. Dames : 5 francs.

Le billet d'entrée donne droit à la tombola.

***

Société Philatélique de Dieppe. — A propos des timbres de la « Victoire de Samothrace » des journaux philatéliques venant d'annoncer qu'on pourra désormais obtenir des timbres neufs à 0.30 et 0.55 de la Victoire de Samothrace, non collées à la condition d'acheter séparément autant de timbres que de cartes à 0.70 ; la Société Philatélique de Dieppe désireuse d'être agréable à ses membres a adressé une demande à la Direction des Musées Nationaux de ces timbres et nous extrayons le passage suivant de la réponse :

Paris, le 20 Octobre 1937

Quant à la vente des timbres en feuilles non collés, le bruit qui court est inexact. Il ne sort aucun timbre non collé sur nos cartes postales, et nous n'envisageons pas de changement à ce sujet.

(Signé) : Le Chef des Services Techniques et Commerciaux.

Comme on voit, ces bruits sont fantaisistes, et il aurait été anormal qu'après plusieurs mois, que ces timbres sont parus la Direction des Musées se décidât à donner les timbres séparément, avilissant la valeur des timbres neufs achetés en quantité sur cartes postales par les philatélistes.

Mots Croisés

SOLUTION

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1	G	A	C	H	E	T	T	E	■	E	A
2	A	G	R	A	R	I	E	N	■	N	N
3	R	O	U	M	A	N	I	E	■	T	T
4	D	U	■	M	U	S	■	B	M	O	I
5	E	T	R	E	S	■	P	■	A	I	R
6	C	I	■	R	O	U	P	I	L	L	A
7	H	■	I	L	■	■	C	A	L	E	B
8	A	R	S	E	N	E	■	■	I	■	I
9	S	A	S	S	A	T	■	P	E	C	Q
10	S	O	U	S	■	■	E	C	R	O	U
11	E	N	S	■	I	N	C	E	S	T	E

Voici les noms des personnes qui nous ont envoyé des solutions exactes :

Mme William Saunier à Dieppe.
M. Abel Hurpin aux Grandes-Ventes.
M. J. L'Héronnel à Gueures.
M. G. Rollin, à Versailles.

Nécrologie. — Mercredi est décédé en son domicile, 40, Grande-Rue, à Dieppe, M. Edouard Le Corbeiller, conseiller paroissial de Saint-Jacques.

M. Edouard Le Corbeiller était l'un des membres les plus érudits des Amys du Vieux-Dieppe, dont il rédigea longtemps le bulletin ; nul ne connaissait mieux le passé de notre cité, à l'histoire de laquelle le regretté défunt aura apporté une notable contribution.

Ses obsèques auront lieu samedi matin à Saint-Jacques.

Nous prions toute la famille de M. E. Le Corbeiller d'agréer nos très sincères condoléances.

Nécrologie. — La population de la ville d'Eu a appris avec une profonde émotion la mort du Colonel Paul de Prémare, décédé subitement mercredi matin dans la gare d'Eu alors qu'il partait en voyage.

Le colonel Paul de Prémare s'était retiré à Eu en 1926. Président des Amis du Vieil-Eu, président de la Société de secours mutuels depuis le 18 janvier 1930, vice-président de l'Automobile-Club Eudois, trésorier de l'Association des Dames françaises, conseiller paroissial, le colonel de Prémare était un homme de grande valeur et d'un dévouement auquel chacun se plaisait à rendre hommage.

Le colonel de Prémare qui avait fait sa carrière dans la cavalerie possédait de brillants éclats de service et était titulaire de nombreuses citations ; il était officier de la Légion d'honneur.

Il était encore venu à Dieppe il y a quelques jours à l'occasion des noces d'argent de la Société des Amys du Vieux-Dieppe et il avait pris la parole au nom de la Société eudoise.

L'abondance des matières nous oblige à reporter à notre prochain numéro la suite de notre feuilleton.

Chronique Maritime

Les Entrées des Navires

Les navires suivants sont entrés dans notre port :

Le 15. — Vapeur anglais *Fath Fisher*, venant de Swansea, avec 681 tonnes de houille pour la maison Thoumyre.

Vapeur français *Thésée* venant d'Anvers, avec 3.011 tonnes de houille pour la maison Thoumyre.

Le 16. — Vapeur français *Janine* venant de Newport, avec 2.600 tonnes de houille pour les Chemins de fer de l'Etat.

— Vapeur anglais *Greta-Force* venant de Swansea, avec 1.115 tonnes de houille pour la maison Thoumyre.

Le 17. — Vapeur danois *Austra-Dan-Reefer* venant de Pointe-à-Pitre, avec 996 tonnes de bananes pour la maison Vincent.

— Vapeur français *Pessac* venant de Grimsby, avec 534 tonnes de houille et 30 de divers pour la maison Worms.

Le 19. — Vapeur norvégien *Vibran*, venant des Antilles, avec 800 tonnes de bananes pour la maison Vincent.

— Vapeur anglais *Acclivity* venant de Poole, prendre 250 tonnes d'huile à la maison Robbe.

La pêche à Dieppe

La pêche au chalut a donné les résultats suivants :

Mercredi 13	305.216 fr.
Jeudi 14	180.403 fr.
Samedi 16	37.107 fr.
Lundi 18	337.514 fr.
Mardi 19	21.543 fr.

Ecoles de perfectionnement

AUFFAY

Séance d'instruction pour les Sous-Officiers et Caporaux-Chefs de Réserve, le 23 octobre à 20 h. 30.

Lieu de réunion : Mairie.

Instructeur : Lieutenant de réserve d'Estaintot.

Objet de la séance : Lecture de la carte ; emploi de la boussole.

BUCHY

Séance d'instruction pour les Sous-Officiers et Caporaux-Chefs de Réserve, le 26 octobre à 20 h. 30.

Lieu de réunion : Mairie.

Instructeur : Capitaine Cuinat, et un sous-officier du 39e.

Objet de la séance : Etude du fusil mitrailleur.

SAINT-SAENS

Séance d'instruction pour les Sous-Officiers et Caporaux-Chefs de Réserve, le 26 octobre à 21 heures.

Lieu de réunion : Justice de paix.

Instructeur : Un officier du 39e R. I.

Objet de la séance : Organisation d'un régiment d'infanterie motorisé.

EU

Séance d'instruction pour les Sous-Officiers et Caporaux-Chefs de Réserve, le 26 octobre 1937, à 20 h. 45.

Lieu de réunion : Mairie.

Instructeur : Capitaine Brodhag.

Objet de la séance : Le groupe et la section dans la marche d'approche, étude de la patrouille.

Une séance aura lieu à Dieppe, Caserne Duquesne, le dimanche 24 octobre, de 9 à 11 heures, pour les S. O. R. Artillerie.

Sujet traité : Théorie, mise en direction, conservation du pointage (emploi du double piquet) ; pratique (école du canonnier servant de 75, fonctions du pointeur).

Médecins, pharmaciens, dentistes, officiers d'administration (séries A et B).

Conférence : à 10 h. 45, enclave Sainte-Marie, rue Beauvoisine.

Médecins, pharmaciens, dentistes, officiers d'administraiton (série A et B).

Exercice pratique : à 14 heures, enclave Sainte-Marie, rue Beauvoisine.

Les congés de la Toussaint

Les classes du mercredi 3 seront reportées au jeudi 4 dans tous les établissements du premier et du second degré.

Grand tournoi de lutte à Dieppe

C'est le samedi 30 octobre prochain, à 21 h., salle des fêtes, que sera mis en compétition pour la deuxième fois, le superbe challenge offert par la Ville de Dieppe.

Cette soirée organisée par le Comité de Normandie, sera présidée par M. René Levasseur, Maire de Dieppe, entouré des Conseillers municipaux, et en présence de M. Perroud, président de la Fédération Française de lutte.

Ce tournoi, réservé aux clubs de Picardie-Normandie, groupe actuellement plus de 40 engagés entre les clubs de Quevilly, Abbeville, et Dieppe.

Le Comité de Normandie, afin d'éviter un trop grand nombre de combats, a décidé d'apporter quelques modifications au règlement. C'est ainsi que le nouveau règlement ne comporte que deux engagés par catégorie et par club ; de ce fait une sélection des meilleurs lutteurs est obligatoire et le public sera assuré d'assister le 30 octobre prochain à des combats très scientifiques, mettant aux prises des champions de Picardie et Normandie.

Le club de Péronne handicapé par 3 lutteurs souffrants a décidé de ne pas prendre part à cette compétition, nous aurons donc en présence les clubs d'Abbeville, Quevilly et Dieppe.

Les sportifs dieppois et des environs auront donc l'occasion d'assister à un grand tournoi de lutte où nous verrons à l'œuvre des champions de France, de Picardie et de Normandie tels que les frères Vitte, d'Abbeville, champion de Picardie 1937 ayant participé au championnat de France à Toulouse, ainsi que Goubert et L. Lefebvre, de l'O.S.D., ayant participé également aux championnats de France ; Langlois, les frères Pionteck de Quevilly, champions de Normandie 1937.

Le club de Dieppe aura en Helfen un lutteur de classe, qui fera son entrée dans cette compétition.

Le public verra donc du sport et du vrai.

Il nous est impossible de donner les combats d'avance car ceux-ci sont tirés au sort dans chaque catégorie.

Voici le règlement du Challenge :

Le Challenge de la Ville de Dieppe sera disputé entre les Clubs de Normandie, Picardie, Bretagne pour la deuxième fois, le 30 octobre 1937.

Le total des engagés par Club sera de 12 lutteurs ou au maximum deux lutteurs par catégorie.

Le classement se fera suivant l'article 221, paragraphe 3 du règlement de la Fédération Française de Lutte.

Les points seront répartis comme suit dans chaque catégorie :

Au premier 7 points.
Au deuxième 5 points.
Au troisième 3 points.
Au quatrième 2 points.
Au cinquième 1 point.

La Société totalisant le plus grand nombre de points après addition des 8 catégories sera détentrice du Challenge de la Ville de Dieppe pour une année.

Chaque Société détentrice du Challenge en sera responsable et devra se conformer à l'article 225 du règlement de la Fédération.

La Société qui aura gagné le Challenge pendant trois années consécutives ou non, se le verra attribuer définitivement.

Le Comité de Normandie se réserve le droit de l'organisation pendant la durée de la compétition.

Malgré les frais imposés, le prix des places a été fixé ainsi : Ring : 10 fr. ; Premières : 7 fr. ; Secondes : 5 fr.

Des billets seront mis en vente à la Grande Brasserie, rue Victor-Hugo, chez M. Soive, rue de l'Hôtel-de-Ville, café du Théâtre, chez M. Dubost, café « Tout-va-Bien », quai Henri-IV.

A titre exceptionnel les membres bienfaiteurs et honoraires de l'Omnium Sports Dieppois bénéficieront d'une entrée gratuite sur présentation de la carte d'invitation qui sera envoyée.

Location gratuite samedi 30 octobre de 17 à 18 h.

Sportifs ! Retenez votre soirée du 30 octobre, pour venir encourager vos couleurs.

L'avion sans pilote

Même si l'on arrive à ce miracle de pouvoir piloter un avion sans être à bord, il ne faudra pas s'aventurer sans guide dans les airs.

C'est pourtant l'imprudence que commettent tous les jours des gens fort avertis. Ils s'aventurent dans le domaine des ondes sans guide, avec n'importe quel récepteur alors que M. Loiré, 1 bis rue Victor-Hugo à Dieppe (tél. 22-08) agent de la grande marque Pathé, leur eût équipé, pour environ 2 fr. 50 par jour, le plus merveilleux véhicule pour ces grands voyages.

Chronique Sportive

Le F. C. Dieppois va-t-il pouvoir résister ?

« La situation du F. C. D. est-elle désespérée ? » Sans vouloir être trop pessimiste, on est bien obligé de reconnaître que la crise que notre vieille société traverse est grave, très grave même.

On sait que, d'après le classement, le F. C. Dieppois est la seule équipe sacrifiée du groupe ouest. On verra tout à l'heure à ce sujet que le dernier mot n'est peut-être pas dit. Mais, en admettant qu'il n'y ait plus rien à tenter, il ne restera plus au F. C. D., après avoir joué au Havre, le 7 novembre, son dernier match de championnat qu'à disputer la poule qui se jouera ensuite entre les neuf clubs se trouvant dans la même situation que lui.

Car maintenant la chose est décidée. Nous avons dit, dans notre dernier numéro qu'une réunion s'était tenue vendredi dernier, à Paris, au cours de laquelle on avait discuté de la réorganisation du championnat.

Sur les 25 clubs représentés, dix-neuf étaient d'avis de transformer le championnat et de faire disputer l'épreuve par tous ceux qui jouent les poules à l'heure actuelle.

A un moment où les positions se précisent et où l'on connaît à peu près ceux qui seront sacrifiés, on reconnaîtra que c'est, de la part de ces 19 clubs, un beau geste de solidarité.

On doit malheureusement enregistrer à côté de ce beau geste, celui moins élégant, des six autres clubs qui se sont prononcés contre cette formule. Et parmi ces six clubs regrettons d'y trouver les quatre qualifiés du groupe ouest, c'est-à-dire Caen, le C. A. P., Rennes et le H. A. C. auxquels s'étaient joints Mulhouse et Nancy.

Nous nous garderons de commenter l'attitude de ces clubs.

En tous cas, une majorité assez imposante avait manifesté le désir de voir les 25 clubs disputer le championnat et on espérait que la 3 F. A. serait ébranlée par ce vote.

Il n'en a rien été. Lundi soir les pontifes de la 3 F. A. se sont réunis et ont décidé de maintenir le *statu quo*. Autrement dit les quatre premiers qualifiés des quatre groupes disputeront le championnat. Quant aux autres ils se mesureront pour savoir lequel d'entre eux disparaîtra puisque, suivant la formule adoptée en début de saison, il ne devait plus rester que 21 clubs pour recommencer la saison 1938-39.

Mais il est trop tôt pour parler de la prochaine saison et il est préférable d'examiner le présent.

Nous croyons, en toute franchise, que les neuf clubs sacrifiés ne pourront pas tenir le coup. Il leur faudra donc, avant de commencer les épreuves, étudier de très près à quel chiffre approximatif leur déficit s'élèvera à la fin de la saison.

Etant donné l'importance de ces prévisions, on doit s'attendre à des abandons certains.

Nous devons normalement ignorer ce qu'ont décidé les dirigeants du F. C. D.. Mais il nous est permis de dire toutefois qu'au cours d'une réunion qui s'est tenue mardi soir, sous la présidence de M. Pinsdez, le Comité directeur a décidé de provoquer pour aujourd'hui mardi une réunion qui se tiendra dans la salle du club, sous les arcades du Casino et à laquelle n'assisteront que les dirigeants du F. C. D. et ceux du Club des supporters.

Selon ce qui sera décidé au cours de cet entretien, une réunion extraordinaire des membres bienfaiteurs et des abonnés du F. C. D. sera convoquée pour la semaine prochaine.

Et il est possible que la décision à prendre soit capitale.

Lueurs ?

Comme on le voit la situation est critique. Mais doit-on, rapidement, prendre une décision qui peut être grave de conséquences ? Nous ne le croyons pas.

Certes il se pose une grave question : celle des finances et le F. C. D ne pourra pas tenir longtemps avec les faibles ressources dont il dispose. Nous ne trahissons aucun secret en écrivant cela.

Toutefois il faut tenir compte que les neuf clubs qui vont rester sur le carreau, vont se trouver dans la même situation que Dieppe. Et il n'est pas impossible que quatre ou cinq de ces clubs, peut-être plus aux abois encore que le F. C. D. ne l'est lui-même, se trouvent dans l'obligation d'abandonner tout de suite.

Quelle serait la situation de la 3 F. A., si dans un mois les quatre clubs susceptibles de rester pour compte et ne pouvant, à eux quatre, disputer un petit championnat, venaient exposer leurs doléances aux dirigeants du football français ?

Ceux-ci auraient peut-être un bon mouvement et au lieu d'établir un calendrier pour seize clubs, ils inviteraient sans doute les quatre sacrifiés à entrer dans la danse et établiraient un calendrier pour vingt clubs.

Nous allons assister vraisemblablement à une guerre d'usure. Quels sont les clubs qui se « dégonfleront » les premiers ? Mystère. Mais s'ils veulent tous tenir le coup où du moins s'ils veulent essayer de tenir, ils sont à peu près certains de ne pas faire de brillantes affaires.

Voilà pour la question des sacrifiés. On doit avouer que le F. C. D. est arrivé dans une impasse de laquelle il ne lui sera pas aisé de sortir.

Mais il y a autre chose qui va peut-être, pas pour longtemps, sans doute, redonner un peu d'espoir aux sportifs dieppois.

C'est la question du match C.A.P.-F. C. D.

Nous avons dit en son temps, que le F. C. D. avait déposé une réclamation contre le C. A. P. à propos du joueur Lamanna qui n'avait pas de licence le jour de la rencontre.

Or, la commission n'a pas encore homologué le match. Il y a quelque chose qui ne gaze pas très bien d'autant plus que les autres rencontres ont été homologuées.

Est-ce que, par hasard, Lamanna n'aurait pas eu le droit de jouer ? Et, vaincu sur le terrain, le F. C. D. ne gagnerait-il pas sur le tapis vert ?

Que se passerait-il en ce cas ? Tout simplement que Dieppe compterait quatre points et le C. A. P. aussi et que Caen ne les précéderait plus que d'un point.

Alors cette décision, nous en sommes convaincus, donnerait des forces telles aux dieppois qu'ils seraient bien capables d'aller battre les havrais chez eux le 7 novembre ! !...

Et nous connaissons des clubs qui regretteraient peut-être de n'avoir pas été du même avis que les 19 autres pour réclamer la modification de la formule du Championnat, car il n'est pas dit que le F. C. D. resterait alors obligatoirement le dernier de son groupe.

Les prochaines rencontres

Ceci dit, car c'est la dernière planche de salut à laquelle essaient de se raccrocher les dirigeants du F. C. D., parlons un peu des prochaines rencontres des dieppois.

Dimanche prochain ils iront à Brest rencontrer l'équipe brestoise club amateur de première force qui fut demi-finaliste de la Coupe de France.

Le 31 octobre, en match amical, le F. C. D. recevra le S. C. de Fives, club de première division pro. Cette rencontre sera précédée du match de championnat F. C. D. (Am.) contre F. C. R. (Am.

Le 1er novembre, les dieppois se déplaceront à Arras.

Le 7, ils joueront leur dernier match de Championnat au Havre.

Le 14, ils entreront dans la Coupe de France.

Après quoi, on verra...

C. P.

Chez les Amateurs

DIVISON D'HONNEUR

Classement après la 4e journée

	J.	G.	N.	P.	Pr	Ce	Ps
1. U. S. Q.	4	4	0	0	21	4	12
2. A. S. C. S.	4	3	1	0	13	8	11
3. U. S. F.	4	2	0	2	9	10	8
4. S. H.	4	1	1	2	5	8	7
C. A. L.	4	1	1	2	8	11	7
O. B. N.	4	1	1	2	6	6	7
7. C. A. S. A. E.	4	1	0	3	4	11	6
U. S. N.	4	1	0	3	7	15	6

PREMIERE DIVISION

Classement après la 4e journée

	J.	G.	N.	P.	Pr	Ce	Ps
1. A. A. C. S.	4	4	0	0	19	3	12
2. A. S. F.	4	3	1	0	13	5	11
H. A. C (Am.)	4	3	1	0	10	5	11
4. U. S. T.	4	3	0	1	11	4	10
F. C. R (Am.)	4	3	0	1	6	7	10
6. C. S. N.	4	2	0	2	10	6	8
7. U. S. P. S.	4	1	0	3	1	10	6
8. A. M.	4	0	0	4	7	20	4
C. A. H.	4	0	0	4	3	14	4
9. F. C. D. (A.) (1)	4	0	0	4	3	8	3

(1) Un forfait.

Le Football dans l'arrondissement

Commission des Arbitres

Désignation des arbitres pour le dimanche 21 octobre 1937.

Championnat de Promotion du Sous-District Dieppe-Neufchâtel :

C. A. Longueville contre U. S. Envermeu : M. Billier.

F. C. Offranville contre F. C. Neufchâtel : M. Brainville.

C. S. Neuville contre A. S. Varengeville, M. Damamme.

A. S. Bacqueville contre J. S. Saint-Nicolas, M. Ségain.

E. S. Arques contre J. S. Ouville, M. Lemoine.

U. S. Auppegard contre U. S. Luneray, M. Delaunay.

♣

Le dimanche 7 novembre prochain aura lieu, salle des Fêtes, une causerie sur l'arbitrage et les règles de jeu.

Les conférenciers seront MM. Cadot, président de la C. A. du District de Haute-Normandie et Piedagnel, arbitre de la Ligue de Normandie.

Les dirigeants et joueurs sont invités à venir nombreux à cette causerie qui sera présidée par M. Desjardins, président du sous-district Dieppe-Neufchâtel, vice-président de la Ligue de Normandie.

XXX

Neuville-lès-Dieppe. — Dimanche dernier, la première équipe se déplaçait à Rouen pour y rencontrer l'équipe première amateur du F. C. R., match comptant pour le championnat de première division.

C'est par un temps printanier que la partie s'est déroulée.

La première mi-temps fut pendant les 25 premières minutes à l'avantage des visiteurs qui ne purent percer la défense rouennaise, un forcé du pivot de l'équipe Witty.

A la mi-temps le score était nul : 0 à 0.

A la reprise les rouennais s'organisèrent et marquèrent le premier but 3 minutes après. Sur une descente des locaux, l'extrême droit centra et par le rebond de la balle, celle-ci vint toucher la main de l'arrière, d'où pénalty un peu sévère que Witty transforma. Les neuvillais ne s'avouèrent pas vaincus et mirent la défense adverse au travail.

Un quart d'heure avant la fin, les neuvillais sauvent l'honneur sur un joli centre de Lemonnier, bien repris de la tête par Danger.

Les visiteurs domineront jusqu'à la fin, mais ne pourront marquer.

Les meilleurs joueurs furent : Cordier, Davenet et Danger pour Neuville, Witty, Boitard et Castelot pour Rouen.

Bon arbitrage de M. Lemoux.

A Arques, les juniors furent battus par 5 buts à 2 par la réserve locale.

Dimanche prochain, à 13 h. 30, match lever de rideau : C. S. N. (r) contre Amicale Jules-Ferry.

A 15 heures, U. S. Quevilly (1 b) contre C. S. N. (1).

Pour les demandes de match concernant les équipes première, réserve, juniors, écrire à M. Hébert (Georges), rue Lemaire, « Ma Chaumette », Neuville-lès-Dieppe, ou téléphoner au 20-15, avant 6 heures du soir.

Arques-la-Bataille. — Football. — Résultats du dimanche 17 octobre :

E. S. A. (1) bat F. C. Dieppe (h. ch. par 6 buts à 1.

E. S. A. réserve bat juniors de Neuville 5 buts à 2.

Dimanche prochain au stade de Gruchet à 11 h. 15, grand match de championnat de promotion E. S. A. (1) contre l'équipe première d'Ouville-la-Rivière.

La réserve se rendra à Neuville-lès-Dieppe, départ par le train de 11 h. 30.

XXX

Hautot-sur-Mer. — Dimanche dernier en déplacement au Bourg-Dun, l'U. S. H. première a connu sa première défaite, n'ayant jamais su s'adapter au jeu que pratiquait son adversaire.

Dimanche prochain, l'U. S. H. rencontrera au stade Maurice-Thoumyre la première équipe juniors du F. C. Dieppe.

Les joueurs sont priés de consulter le tableau de convocations. Entrainement général pour les joueurs de la réserve sur le stade Manneville.

XXX

Varengeville-sur-Mer. — Dimanche prochain, l'équipe de l'A. S. V. se déplacera à Neuville pour rencontrer l'équipe réserve en un match comptant pour le championnat de promotion. Pour les joueurs de Varengeville départ à 13 h. 15 précise, café Sagot. Pour la formation de l'équipe les joueurs devront consulter le tableau. Les joueurs de Dieppe auront rendez-vous au stade des Mouettes.

XXX

Offranville. — Les dimanches se suivent... et ne se ressemblent pas, doivent se dire les « juniors » d'Offranville. En effet, après leur éclatant succès du 10 octobre, ils ont dû s'incliner par 6 à [illegible] devant les jeunes espoirs dieppois. Le score est peut-être un peu sévère : ne le regrettons pas, cela ne fera que les stimuler pour les futures rencontres, dont la plus prochaine les opposera dimanche en lever de rideau, aux « juniors » de Luneray.

La première équipe, par contre, a fourni une bonne partie contre l'U. S. de Monville, qu'elle rencontrait à Offranville, en coupe de Normandie. C'était le premier match officiel disputé sur le nouveau stade, et les touches auraient été suffisamment garnies si de nombreux « resquilleurs » n'avaient abusé de la situation. Espérons que, dorénavant, ils comprendront que leur devoir est de venir encourager — de plus près — leurs compatriotes, et de participer ainsi au redressement très net du club local.

Le match de dimanche était, du reste, des plus intéressants, car le résultat de 3 à 0 en faveur des vert et or ne doit pas laisser croire à l'écrasement des Monvillais, qui jamais ne s'avouèrent vaincus.

A signaler enfin l'intéressante initiative d'un supporter qui a fait don au F. C. O. d'un magnifique tableau de marque qui, espérons-le, enregistrera cette saison de nombreux succès offranvillais. Mais ceci est une autre histoire.

Programme des rencontres du dimanche 24 octobre :

A 13 h., Juniors du F. C. O. contre Juniors de Luneray (amical).

A 14 h. 30. — F. C. O. (1) contre F. C. Neufchâtel (1) (championnat).

XXX

Bourg-Dun. — Dimanche dernier l'équipe du Bourg-Dun a rencontré sur son terrain l'équipe d'Hautot-sur-Mer, pour le match championnat Deuxième Série. Après une belle partie fort bien jouée dans les deux camps le Bourg-Dun est sorti vainqueur par 2 buts à 0.

Dimanche prochain l'équipe du Bourg-Dun se rendra à Avremesnil pour disputer un match amical.

Sont convoqués pour cette sortie : Guiville, Hue, Tesnières M., Lefebvre M., Tesnières J., Delacourt, Gouvernet, Lefebvre A., Boullier, Guérin, Cressent.

Rendez-vous à l'Hôtel de Dieppe à 1 h. 30 précise.

XXX

Bacqueville-en-Caux. — A. S. B., la première disputait la coupe de Normandie avec Envermeu. Par suite de l'indisponibilité de deux joueurs, Bacqueville dut se présenter avec 9 joueurs et malgré ce lourd handicap il se défendit admirablement et le score ne reflète pas la physionomie de la partie.

La réserve dut s'incliner à Bacqueville devant l'équipe d'Envermeu. A noter la très belle partie du joueur Bayeul.

Samedi prochain, à 20 h. 30, salle de la mairie, réunion des joueurs en vue de la composition des équipes : présence indispensable. Sont convoqués : MM. A. Guillaume, J. Guillaume, G. Maury, G. Autin, L. Blondel, Duval, M. Langlois, Picard, L. Hédin, E. Guillaume, Mayeu, J. Méliot, Chandelier, A. Bruneval, P. Vincent, Boust, Havel, Bayeul, Goyer, Gébleux, Gonel, A. Vincent, Clet, L. Autin, B. Prieur, Fromager, R. Bruneval, B. Bruneval, Boudin, Lecavelier, M. Cauchois, Boutry.

Dimanche prochain, l'A. S. B. première recevra l'équipe correspondante de Saint-Nicolas, en championnat. Coup d'envoi à 14 h. 30. En lever de rideau les juniors recevront ceux de Gueures. Coup d'envoi à 13 h. précises. Vestiaire : pour Saint-Nicolas : café Giffard, et pour les équipes de Gueures et locales : Hôtel Canfeure.

Les joueurs connaîtront à la réunion de samedi soir le lieu de leur déplacement.

L'A. S. B. demande match pour juniors, en lever de rideau pour le 31 octobre. Conclure avec J. Limare, tél. 23.

XXX

Gueures. — Dimanche 17 octobre, l'U. S. Geures, recevait l'équipe de Bertreville, match comptant pour le championnat de deuxième série.

Le score fut de 7 à 0 à l'avantage de Gueures qui domina toute la partie.

Dimanche 24 octobre les juniors se déplaceront à Bacqueville.

Départ à midi 15.

L'équipe première rencontrera une des meilleures équipes de la région.

L'U. S. Gueures demande matchs contre équipe promotion pour 11 et 28 novembre.

Ecrire à M. Lamure ou téléphoner au 7 à Ouville-la-Rivière.

XXX

Luneray. — Dimanche dernier, l'U. S. Luneray s'est rendue à Pavilly pour y disputer un match en coupe de Normandie et y fut battue par 3 buts à 1.

Les juniors de Luneray contre les juniors de Bacqueville battirent Bacqueville par 21 à 0.

Dimanche prochain, les juniors se rendront à Offranville pour y rencontrer les juniors. Départ à 12 h. 15.

La première recevra les Hors Championnat de Dieppe à 14 h. 15.

XXX

Avremesnil. — Dimanche dernier en déplacement à Doudeville le F. C. A. rencontrait l'U. S. D. (1re pro.) et dût s'incliner sur la nette supériorité de cette équipe finaliste du championnat de Normandie par 5 buts à 0.

Dimanche prochain le F. C. A. recevra l'E. S. Bourg-Dun en match amical. Coup d'envoi à 12 h. 30.

XXX

Auppegard. — L'U. S. A. s'est rendue à Saint-Nicolas pour la Coupe de Normandie et fut battue par 3 à 2 dont un pénalty. Match très dur.

L'équipe réserve incomplète fut battue aussi par 4 à 1 par celle de Saint-Nicolas.

Dimanche prochain, l'équipe première recevra celle de Luneray pour le Championnat de Promotion ; espérons que supporters seront nombreux pour encourager leur équipe.

Pour la réserve voir au tableau.

XXX

Longueville. — Dimanche dernier, le C. A. L. a été battu par l'Amicale Joseph-Caulle, de Bosc-le-Hard, par 7 buts à 1, en match comptant pour la Coupe de Normandie.

Dimanche prochain, 21 octobre, à 14 h. 30, stade du Héron, C. A. L. contre U. S. Envermeu. Championnat de promotion.

Rendez-vous des joueurs au vestiaire pour 14 h. 15 précises.

XXX

Envermeu. — Union Sportive d'Envermeu bat A. S. Bacqueville, en coupe de Normandie par 4 buts à 0.

Arbitrage sévère et très apprécié de M. Damanne. Déjà il y a huit jours, au cours de la rencontre Auppegard-Envermeu, le public avait pu apprécier la façon dont M. Delaunay avait tenu le sifflet. La commission des arbitres du Sous-District serait-elle sortie de l'impasse où elle se trouvait depuis quelques saisons, et serait-elle enfin en mesure d'assurer le fonctionnement normal des matches de championnat ? Nous ne tarderons certainement pas à le savoir.

En déplacement à Bacqueville, pour le championnat de réserve de promotion, l'équipe deuxième de l'U. S. E. la emporté sur celle de Bacqueville par 7 buts à 0.

— La Réserve de l'Union Sportive d'Envermeu demande match amical sur son terrain le dimanche 24 octobre 1937. Retour assuré. Ecrire à M. André Buiche, secrétaire à Envermeu, téléphone 13.

XXX

Saint-Nicolas-d'Aliermont. — Devant un public assez nombreux et par un temps très favorable la J. S. S. N. A. a réussi à vaincre l'équipe d'Auppegard sur le score de 3 à 2.

Cette rencontre qui comptait pour le premier tour éliminatoire de la coupe de Normandie fut vraiment agréable étant donné l'égale force de deux équipes en présence, Saint-Nicolas arracha la victoire par un but sur penalty, cinq minutes avant la fin du match, à la suite d'une faute d'un des visiteurs.

En championnat deuxième série, à Auppegard, J. S. S. N. A. bat U. S. Auppegard, 4 buts à 1.

Dimanche 21 octobre, à 2 h. 30, en championnat Promotion, à Bacqueville, J. S. S. N. A. (1) contre A. S. Bacqueville. Départ en camion à 1 heure, place de l'église.

Au terrain de M. Lenoir, à Saint-Nicolas, match amical à 2 h. 30. A. S. Saint-Aubin-le-Cauf (1) contre J. S. S. N. A. (2). Prix d'entrée : 2 fr.

Les membres honoraires peuvent retirer leur carte de membre chez M. Marceau Denis, trésorier, au prix de 15 fr.

* * *

Amicale Jules Ferry. — Dimanche dernier l'amicale Jules Ferry se déplaça à Saint-Saëns, pour y rencontrer la première locale les jeunes joueurs de l'amicale produisirent un jeu scientifique qui leur permit de dominer l'adversaire pendant environ 1 heure; trop confiants sur le score alors de 6 à 2 l'amicale se permit des petites fantaisies dont les joueurs de Saint Saens très courageux profitèrent pour combler en partie leur lourd handicap et ce n'est en effet, que sur le score de 6 buts à 4 que l'Amicale enleva le match.

L'Amicale Jules Ferry est libre le 21 Octobre et tous les dimanches de Novembre. Pour toutes demandes de matches en déplacement, écrire à Jean Rochette, 9, rue Pierre-Curie, Dieppe.

XXX

Saint-Laurent-en-Caux. — L'Union Sportive Saint-Laurentaise fait savoir aux dirigeants des clubs qu'une coupe dite « de Montalembert » sera disputée sur le Stade Saint-Laurentais. Engagement 10 francs, remboursable le jour du match Un écart de but sera fait entre les Deuxième Série et Réserve de Promotion et les 3e série. Il sera remboursé 10 pour cent de la recette aux équipes qui viendront disputer la coupe. Durée, deux années. Pour renseignements s'adresser à M. Albert Ridel, secrétaire de l'U.S. S.L., Saint-Laurent-en-Caux.

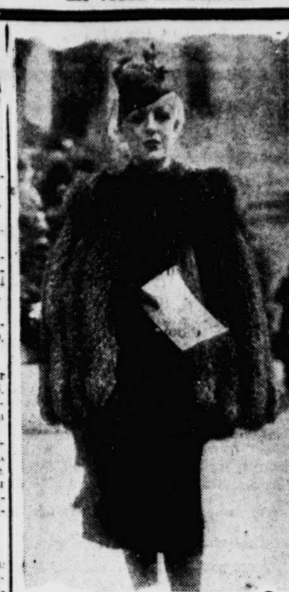

LA MODE A LONGCHAMP

Bris de clôture et menaces. — Deux dockers sans domicile fixe, Bertrand Bénéteaud, dit « Boscot », 34 ans, et Eugène Desseaux, 32 ans se présentaient, mardi soir, vers 22 heures, en état d'ivresse, au débit de M. Courayer, rue du Bœuf. On refusa, naturellement, de leur servir à boire. Voyant cela, les deux individus se fâchèrent et plusieurs verres furent brisés. Bénéteaud menaça même le débitant de son couteau.

M. Courayer sortit un pistolet d'alarme et mit dehors les deux énergumènes. Mais le « Boscot », furieux d'avoir été jeté assez vigoureusement à la rue, revint à la charge et fit sauter la glace du débit, causant un préjudice de 300 francs.

Arrêtés, Bénéteaud et Desseaux ont été déférés au Parquet. Seul, Desseaux, sur lequel les charges sont légères, a été remis en liberté.

Outrages. — Joseph Lelièvre, 32 ans, 38, rue Descelliers, inculpé d'outrages au sous-brigadier Benoist et d'ivresse, a été mis en état d'arrestation.

Chronique Régionale

La polka du tapis

De vieilles coutumes subsistent encore dans certaines régions. Dans le Nord, par exemple, on danse la polka du balais ; en Picardie et dans la région eudoise, c'est la polka du tapis qui est en honneur.

En deux mots voici en quoi cette danse consiste. Un des danseurs, au cours de la polka, vient déposer un tapis — le plus souvent un tapis de jeu de cartes qu'on remplace par un mouchoir à l'occasion — aux pieds d'une des danseuses. Il se met à genoux sur le tapis, la danseuse en fait autant et tous deux échangent un baiser.

Ce n'est pas méchant et ça procure à celui qui porte le tapis, l'occasion, parfois unique, de recevoir l'accolade d'une jeune fille à laquelle il n'aurait pas osé, dans d'autres circonstances, demander une telle faveur.

A Monchy-sur-Eu, dimanche dernier, avait lieu la fête locale et, comme dans toute fête digne de ce nom, on dansait sur la place communale.

Les communes voisines Baromesnil, Longroy, Guerville même avaient apporté leur contingent de danseurs et de danseuses et l'on se trémoussait avec d'autant plus d'ardeur sur la place que la soirée était plutôt fraîche.

Parmi les danseuses, il y avait une jeune fille de 17 ans, Antoinette. C'est pour ses beaux yeux que la scène que nous allons relater se déroula.

Antoinette, donc, avait eu comme bon camarade il y a quelque temps, un jeune homme de Baromesnil, Marcel Boé, 18 ans, ouvrier cimentier.

Mais, tout cimentier qu'il fut, Marcel Boé n'avait jamais pu arriver à cimenter d'une façon parfaite cette camaraderie qui ne dura que quelques mois et sa place, dans le cœur de la jeune Antoinette, fut bientôt occupée par un ouvrier agricole de Guerville, Clair Dumont, 20 ans, qui précisément ce dimanche soir, faisait ses adieux aux bals de la région avant d'aller procéder à d'autres exercices dans une caserne de Laon.

Vers 18 h. 30 on dansa la polka du tapis et Marcel Boé, détenteur du tapis, devait aller le déposer aux pieds d'une danseuse.

Il se présenta devant Antoinette, qui ne parut pas plus enchantée que cela de l'honneur qu'on lui faisait.

Les danseurs, suivant l'usage, firent le cercle en attendant que les deux jeunes gens se fussent embrassés.

Hélas ! comme baiser on fait mieux.

En effet, Marcel Boé venait de déposer le tapis à terre et de se mettre à genoux et il attendait qu'Antoinette voulut bien en faire autant.

Mais c'est Clair Dumont qui suppléa à la jeune fille. Un peu vexé de penser que sa fiancée allait être obligée d'embrasser Boé, il s'approcha et pendant que ce dernier tendait la joue pour recevoir le bécot, il lui servit un magistral crochet du droit au menton, crochet si peu violent qu'il déplaça la mâchoire de Boé qui, c'est le cas de le dire, fut envoyé « au tapis pour le compte ».

Les danseurs se précipitèrent. On releva Boé évanoui et il fallut l'intervention du docteur Delorière pour remettre la mâchoire de Boé en place.

Cette histoire s'est terminée par un procès-verbal pour coups dressé à Dumont par la gendarmerie d'Eu.

Gageons qu'à l'avenir Boé prendra ses précautions et qu'il ne mettra plus le tapis aux pieds d'une danseuse si sévèrement gardée !...

—*—

Neuville-lès-Dieppe. — *Caisse des Ecoles.* — Une réunion de la Caisse des Ecoles aura lieu demain samedi 23 courant, à 17 heures, à la mairie.

Ordre du jour :
1. Compte rendu financier ;
2. Cantines scolaires ;
3. Questions diverses.

—*—

ARQUES-LA-BATAILLE. — **Société Arquoise des Mobilisés.** — L'Assemblée générale de cette société a eu lieu le samedi 16 octobre, au réfectoire de l'usine Baudelot, sous la présidence de M. Capron.

Le président présente les excuses des camarades Baudelot, Guérend, Dautresire et Bazire qui ne peuvent assister à la réunion.

La parole est donnée à M. Sauvegrain, secrétaire, pour la lecture du procès-verbal de la réunion du 8 mai 1937 qui est adopté sans observations.

Le président rend compte des déplacements au Congrès de Duclair des trois membres envoyés en observateurs.

M. Capron fait ensuite la narration de l'excursion au Havre pour la visite du « Normandie ». Il adresse ses félicitations à M. Brard pour le précieux concours qu'il apporta à l'organisation de cette sortie qui fut très réussie ; ses remerciements vont au trésorier qui malgré le prix peu élevé demandé aux membres put encore verser dans la caisse de secours un boni de 90 fr. le voyage ne coûta rien à la société.

Des projets d'excursion seront mis à l'étude et soumis à la prochaine assemblée générale.

Le président informe les membres qu'un concert est organisé le 24 octobre à 14 h. 30, au profit de la caisse de secours, il demande à chaque membre de faire de la propagande pour le succès de cette matinée.

La section participera comme chaque année à la fête de la Toussaint et à la fête de l'Armistice. Le programme de ces manifestations sera envoyé à chaque membre.

L'assemblée décide de faire un banquet qui aura lieu le 11 novembre à l'Hôtel de la Gare, les membres actifs paieront 10 francs et le supplément sera supporté par la caisse ; les chômeurs anciens combattants participeront gratuitement. Des invitations seront adressées comme d'habitude.

Le président a reçu 1.000 billets de la loterie que l'U. N. C. organise chaque année, les membres sont invités à placer les billets et tous les carnets sont immédiatement placés, c'est un beau geste d'entr'aide et de solidarité envers leurs camarades malheureux.

Lors du tirage, des listes des numéros gagnants seront distribués.

M. le Président adresse ses chaleureux remerciements aux membres qui sont venus très nombreux ; il remercie également M. Paul Baudelot qui met toujours obligeamment son réfectoire à la disposition de la société.

M. Capron fait appel à l'union et invite les membres à venir très nombreux se grouper autour du drapeau lors des prochaines manifestations de novembre.

ARQUES-LA-BATAILLE. — **Association des Anciens Elèves de l'Ecole d'Apprentissage Thoumyre fils.** — Dimanche dernier, 17 octobre, 45 anciens élèves et maîtres ouvriers, membres de l'association d'anciens élèves de l'Ecole d'Apprentissage Thoumyre fils, ont effectué sous la conduite de leur président, M. Roger Thoumyre, la visite de l'Usine d'Arques de la Société de la Viscôse Française.

Le Directeur de l'Usine, M. Schmitt a aimablement reçu dans son bureau, les visiteurs. M. R. Thoumyre a renouvelé à M. Schmitt, ses remerciements les plus vifs pour la grande faveur qui a été accordée à sa Société d'Anciens Elèves, pour être transmis aux administrateurs de la Viscôse.

M. Schmitt a fait un exposé très intéressant sur l'origine de la découverte de la Viscôse par deux savants anglais (heureusement secondés par la maladresse et la négligence d'un garçon de laboratoire) ce qui leur permit de réaliser une préparation de la viscôse, qu'ils recherchaient depuis longtemps. La fabrication industrielle de cette viscôse a été très clairement et très succinctement expliquée aux auditeurs à l'effet de leur permettre de bien comprendre l'utilisation faite des nombreux appareils qu'ils auraient l'occasion de voir en fonctionnement dans l'usine.

Cet exposé a été complété par la présentation des nombreux articles de sous-vêtement et de toilette dont le fil de viscôse constitue la matière première.

Pendant deux grandes heures, conduits par le directeur M. Schmitt et un chef de service de l'usine M. Brard, les anciens élèves ont parcouru les divers ateliers de la Viscôse, se faisant expliquer le fonctionnement des nombreux appareils et machines.

La visite de l'usine a été complétée par la présentation en ordre de marche d'une chaufferie toute moderne d'installation très récente et de nombreuses installations électriques et frigorifiques constituant un département auxiliaire de cette importante usine.

A l'issue de la visite, M. Roger Thoumyre auquel se sont associés tous les anciens élèves, a exprimé très ouvertement sa gratitude et sa joie à la Direction de la Viscôse Française, pour la grande satisfaction qui a été accordée aux anciens élèves de l'école d'apprentissage d'Arques-la-Bataille.

—*—

ARQUES-LA-BATAILLE. — **Concert de la Société Arquoise des Mobilisés.** — Nous rappelons que la représentation artistique qui sera donnée par l'Union Lyrique de Rouen, en matinée, à 14 h. 30, sera présidée par M. le Maire d'Arques, en la salle des fêtes des Loisirs Ouvriers, le dimanche 24 octobre prochain.

Au programme, une partie de concert par l'excellente troupe, sous la direction de M. Darlemse, le populaire fantaisiste-ténorino.

Au piano d'accompagnement Mme R. Dumont, premier prix de piano, professeur de musique de Rouen.

La deuxième partie comprend une opérette gaie en 1 acte, musique de Jacoby « La nuit du 15 Octobre » interprétée par la Troupe de « L'Union Lyrique ».

Le prix des places est ainsi fixé : Premières (première série), 10 fr. ; Premières (deuxième série), 8 fr. ; Seconde, 5 fr. ; troisièmes, 3 fr.

Il est fait appel aux habitants d'Arques et à ceux de la région pour réserver leur après-midi à cette représentation qui doit obtenir un grand succès. Les spectateurs contribueront par leur présence à une bonne œuvre puisqu'il s'agit d'alimenter la caisse de secours des Anciens Combattants.

—*—

Arques-la-Bataille. — *Salle Notre-Dame.* — Dimanche prochain, à 16 heures, séance de cinéma au profit des enfants qui suivent les cours d'instruction religieuse (chauffage des salles de réunions durant l'hiver).

Pathé-Rural présentera le film du plus haut intérêt : *Un redoutable témoin*, avec un comique nouveau.

—*—

Arques. — *Avis.* — Comme chaque année, vous trouverez chez M. Corroyer, horticulteur, près du Cimetière, quantité de chrysanthèmes pour la Toussaint. On peut choisir dès maintenant.

—*—

Offranville. — *Société de Tir.* — La distribution des prix de la Société aura lieu en la salle des fêtes d'Offranville, le dimanche 24 octobre, à 15 heures, sous la présidence de M. Robert Thoumyre, ancien ministre, sénateur, conseiller général.

Grand concert public et gratuit, offert par la Fanfare Municipale d'Offranville, sous la direction de M. H. Follet, et la troupe du Cercle amical Longuevillais.

Au programme : *On demande un sportmann*. Au cours de la séance, une quête sera faite par Mme Promsy, accompagnée de M. Pruvot, maire, chevalier de la Légion d'honneur.

—*—

SAINTE-MARGUERITE-SUR MER. — **Hôtel des Sapins.** — La section théâtrale du patronage Saint-Jacques donnera dans cet hôtel, le dimanche 24 octobre 1937, à 15 heures, une représentation.

Au programme : **Les Berluron ont** une auto, comédie en 3 actes. Intermèdes.

—*—

Bacqueville. — *Appel aux Jeunes filles de la région.* — La section jaciste de Bacqueville organise pour le 7 novembre, de 2 h. à 5 h. une réunion de propagande avec le concours de Monsieur l'abbé Dorn, aumônier diocésain et de Mlle Cécile Querlier, présidente de la J. A. C. F. pour le Canton de Cany.

Après une causerie où sera fait l'exposé de ce mouvement de Jeunesse Agricole Chrétienne Féminine, de son esprit, de son idéal, une partie récréative très vivante sera donnée, puis nous terminerons cette bonne rencontre par le salut du Saint-Sacrement.

Cette réunion s'adresse à toutes les jeunes filles du canton et des paroisses voisines, qu'elles soient dans la culture, dans le commerce, employées de maisons bourgeoises, couturières, etc... filles de propriétaires. La J. A. C. F. prend le milieu rural en entier.

La réunion de 2 h., se tiendra à la Salle des Fêtes, où sera réservé à chacune le plus fraternel accueil.

—*—

Pierreville-Bacqueville. — *A l'Amicale.* — Tir. Le classement du concours de tir 1937 s'établit comme suit, au 17 octobre 1937.

Première catégorie. M. Hauchard G, 227 pts ; 2 ex-æquo, M. Poulain et M. Déchamps A, 218 pts ; 4. M. Lejeune, 217 pts ; 5. M. Hédin L., 210 pts ; 6. M. Autin Gaston, 208 pts ; 7. M. Bernier, 204 pts ; 8. M. Autin Louis, 203 pts ; 9. ex-æquo, M. Mania et M. Laurent, 198 pts ; 11. M. Gonel A., 166 pts.

Deuxième catégorie : 1. M. Laurent Gustave, 180 pts ; 2. M. Lejeune Pierre, 159 pts.

Dimanche prochain de 13 h. à 15 h., avant-dernière séance.

Membres de service : M. Mania et M. Lejeune.

Vices du Sang

Leur guérison est assurée

Acné, herpès, eczémas, psoriasis, sycosis, érythème, démangeaisons sont autant de manifestations d'un vice du sang. C'est le cas également des hémorroïdes, des varices avec ulcères ou non, comme de toutes les douleurs arthritiques : rhumatisme, goutte, gravelle, sciatique, artério-sclérose. La cause de tous ces maux est l'accumulation d'acide urique dans le sang.

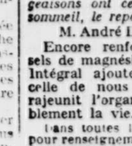

Voilà pourquoi le Dépuratif Richelet Intégral, qui opère un véritable décrassage de la masse sanguine, réalise dans tous ces cas des cures si sensationnelles.

En voici un exemple :

« Je viens de terminer une cure de Dépuratif Richelet et suis heureux de vous apprendre ma complète guérison. Le maudit eczéma qui me faisait souffrir a disparu, les démangeaisons ont cessé. J'ai retrouvé enfin le sommeil, le repos et toute ma tranquillité. »

M. André DUPUIS, à Clastres (Aisne).

Encore renforcé aujourd'hui par des sels de magnésium, le Dépuratif Richelet Intégral ajoute à toutes ses propriétés celle de nous préserver du cancer. Il rajeunit l'organisme et prolonge véritablement la vie.

Dans toutes les pharmacies. A défaut et pour renseignements, écrire aux Laboratoires L. Richelet, 6, rue de Belfort, Bayonne (B.-P.).

Luneray. — *Syndicat d'adduction d'eau potable.* — Le conseil d'administration fait connaître que, conformément à la décision prise dans sa réunion du 7 octobre 1937, la gratuité de l'installation des branchements cessera à partir du 1er décembre 1937, date irrévocable qui ne pourra être reculée, par suite des engagements pris avec la Compagnie Concessionnaire.

En conséquence, les intéressés qui désirent bénéficier encore de cet avantage, devront faire connaître avant cette date, leur intention de souscrire un abonnement, soit dans leur mairie, soit à M. Bruère, agent de la Compagnie Fermière de Services Publics à Luneray.

— *Fermeture des Boulangeries.* — En vue de faciliter l'application de la loi de 40 heures, le maire de la commune informe la population que la boulangerie sera fermée le *jeudi* à partir du 21 courant. Il invite les boulangers des communes voisines à ne pas faire de livraison de pain ce même jour sur le territoire de la commune.

—*—

LONGUEVILLE-SUR-SCIE. — **Séance récréative.** — C'est dimanche prochain 24 octobre qu'aura lieu à 15 heures, salle du Foyer, la séance récréative organisée par le Cercle Sainte-Thérèse.

Le programme comportera notamment une comédie en trois actes de E. Ritier « Tu passeras pour ma bonne », qui sera interprétée par les jeunes filles du Cercle.

Une tombola terminera la séance.

—*—

Anneville-sur-Scie. — *Cinéma.* — Dimanche prochain 24 octobre, à 15 heures, salle Saint-Ribert, séance de cinéma Pathé-Rural.

Au programme, le merveilleux film dramatique en 5 parties, *Avions de prix*, précédé d'un film documentaire, et suivi d'un désopilant film comique.

—*—

Saint-Nicolas-d'Aliermont. — *Avis.* — Prière à la personne qui a été vue lundi soir ramassant un porte-feuille près de la gare de Dampierre-Saint-Nicolas de le renvoyer sous peine de poursuites.

—*—

Envermeu. — *Noces d'or.* — Les enfants de Monsieur et Madame Louvet, propriétaires à Envermeu font part à leurs amis des noces d'or de leurs parents. A cette occasion une messe sera célébrée le lundi 25 octobre 1937 à 11 heures en l'église Notre-Dame d'Envermeu.

—*—

Envermeu. — *Union Sportive d'Envermeu.* — Concours de ballons. — Les cartes postales doivent être remises jusqu'au 31 octobre 1937 chez M. André Buiche, café du midi, à Envermeu. Passé cette date aucune réclamation ne sera admise.

—*—

Envermeu. — *Succès aux examens.* — M. Deparis, ancienne élève du pensionnat Jeanne d'Arc ou elle avait obtenu le diplome du brevet élémentaire, vient de subir avec succès les épreuves du brevet supérieur. Nos félicitations.

— **Adjudication.** — Samedi prochain, 23 Octobre à 20 heures, aura lieu à la Mairie d'Envermeu, l'adjudication du droit de chasse sur les propriétés de l'Hospice pour la période du 1er janvier 1938 au 30 décembre 1940.

—*—

Intraville. — *Fête patronale.* — Dimanche 24 octobre, grand bal avec orchestre et jazz, chez M. Lourdel, débitant.

—*—

NOTRE-DAME-D'ALIERMONT. — **Excursion.** — L'Union Musicale organise une excursion à l'exposition, le dimanche 31 octobre, en auto-car, prix du voyage : 40 francs. Se faire inscrire le dimanche 24 octobre, au plus tard, chez MM. André Ferrand, André Delépine. Les membres honoraires ont la priorité.

Cette année, plus encore que jamais, votre intérêt vous commande de profiter des prix que vous offrent

les Grands Magasins

Mariette

39-41, rue de la Barre. — DIEPPE

Téléph. 12.07 Tél. 12.07

Pendant 15 jours à l'occasion de leur

VENTE RECLAME

Vous y trouverez un choix incomparable de

Vêtements et Robes

pour Dames, Fillettes & Enfants dernière mode, à des conditions particulièrement avantageuses.

Le plus grand assortiment

de Pardessus, Vêtements et Costumes pour Hommes Jeunes Gens et Enfants, de coupe impeccable, à des prix sans aucune concurrence possible.

A partir d'aujourd'hui, dans nos étalages, vous pouvez voir un aperçu du joli Choix que nous vous offrons

Elégance, coupe, tissus de qualité, sont mis à la portée de toutes les bourses

Mariette la maison qui donne satisfaction

Bosc-le-Hard — *Cinéma des A. C.* Prochaines séances : samedi 23 octobre, à 20 h. 30 ; dimanche 24, à 16 h. et 20 h. 30.

Au programme : Bach dans *Le Champion du Régiment*, deux heures de gaieté.

Ce programme est complété par un Pathé-Journal, un documentaire sur « l'épinoche A sa couvée » ; un film sur le grand compositeur Brahms, sonorisé avec la musique du maître.

—*—

Criel-sur-Mer. — *Conseil municipal.* — Session ordinaire d'octobre.

Le conseil autorise le Maire à signer un avenant établi par la caisse des dépôts et consignations en vue de ramener à 5 % le taux de l'emprunt du préau.

Le salaire de M. et Mme Le Layer pour l'entretien et la surveillance de la place est fixé à 3.000 fr.

En réponse à une demande de subvention des riverains de la place du Casino, le conseil estime que cette demande ne saurait être examinée qu'autant que les propriétaires de la dite place manifesteraient l'intention de céder leur terrain à la commune. Le conseil adopte la proposition de M. Archinard pour l'emplacement des w. c. à la plage et invite le maire à prendre toutes mesures pour hâter la réalisation.

Après avoir pris connaissance d'une lettre de M. le Ministre des travaux publics concernant la réfection de la buse, le conseil charge M. Archinard de poursuivre les démarches en vue d'arriver à un résultat satisfaisant.

Le Maire est autorisé à passer un avenant avec la Cie d'assurances pour garantir l'école de Mesnil-Val.

A la demande de M. Joillet, le conseil va faire procéder au curage du fossé des marais.

—*—

Criel-sur-Mer. — *Un vol important.* — M. François Petit, 57 ans chauffeur mécanicien à Paris, avenue de Chatillon, possède à Criel, près de la rue de Chantereine, un pavillon contruit en planches et qu'il n'a pas habité depuis trois ans.

Or, ces jours derniers, en venant à Criel, il a constaté que ce pavillon avait reçu la visite de malfaiteurs qui avaient enlevé la majeure partie des objets qu'il contenait : outillage, lingerie, mobilier, literie, linge, horloge, tableaux, phonographe, vêtements, etc. avaient disparu. Autrement dit il ne restait plus que des objets sans valeur et le préjudice causé s'élève à 12.700 fr.

M. Petit porta plainte aux gendarmes de Criel qui ne furent pas autrement surpris d'apprendre ce qui s'était passé pour la bonne raison qu'au mois de février 1936, ils avaient enquêté sur un cambriolage qui avait été constaté dans le pavillon en question. Mais, ne connaissant pas l'adresse du propriétaire, il leur avait été impossible de connaître le montant du vol.

Et comme, depuis cette date, le pavillon était resté ouvert à tout venant, il était aisé à qui voulait s'en donner la peine, de se servir.

On va essayer toutefois de découvrir les coupables mais on avouera que le propriétaire a fait preuve d'une certaine négligence.

* * *

Saint-Pierre-en-Val. — *Agression.* — M. Aimée Thiry, 44 ans, débitant-cultivateur à Saint-Pierre-en-Val, a été l'objet samedi soir d'une lâche agression de la part de deux individus, sinon trois, qui l'ont attaqué alors qu'il revenait de la plaine conduisant un tombereau. Cette agression a eu lieu à une centaine de mètres des premières maisons de Saint-Pierre-en-Val ; M. Thiry reçut tout d'abord une pierre sur la tête, suivie d'une seconde lancée avec violence et qui le fit chanceler et tomber. Par un hasard providentiel, M. Thiry évita d'un rien la roue gauche de son tombereau.

S'étant relevé, M. Thiry aperçut deux de ses agresseurs qui, croyant l'avoir assommé, se dirigeaient vers lui. Courageusement le débitant alla à leur rencontre ce que voyant l'un des individus prit la fuite.

Mais M. Thiry se colleta avec l'autre qu'il reconnut parfaitement, malgré l'obscurité, pour être un individu peu recommandable du pays. Au cours de la lutte, M. Thiry fut saisir la casquette de son antagoniste qu'il remit aux gendarmes d'Eu en portant plainte.

Interrogés les individus soupçonnés ont nié. Ils ont donné un emploi du temps qui a été d'ailleurs reconnu faux et on a relevé des contradictions dans leurs déclarations. La casquette a été reconnue comme appartenant à l'un d'eux, celui-là même qui aurait dit dans le pays, le lendemain de l'agression, en parlant d'un témoin susceptible d'avoir vu la scène et qui n'a rien dit, par craintes de représailles : « S'il va à Dieppe témoigner contre moi, il ne travaillera pas le lendemain ».

Il est vraisemblable que le Parquet de Dieppe poursuivra ces individus. Les blessures reçues par M. Thiry étant assez sérieuses et ayant nécessité l'intervention du docteur Delorière.

—*—

Incheville. — *Suicide.* — Mme veuve Wallet, née Gabrielle Raban, originaire de Rieucourt (Somme), où elle était née le 21 septembre 1882, a mis fin à ses jours en se pendant dans sa buanderie, dans une crise de neurasthénie.

Ne la trouvant pas dans la maison en revenant de son travail vers midi, sa fille avait prévenu un voisin. M. Marcel Boucher, 29 ans, journalier. C'est lui qui découvrit le corps ; il coupa aussitôt la corde, mais la mort avait accompli son œuvre.

La gendarmerie d'Eu a procédé aux constatations.

—*—

AUMALE. — La Compagnie du Chemin de Fer du Nord nous informe que le 30 octobre 1937, de 14 h. à 16 h., dans une salle de la mairie d'Aumale, un agent commercial de la Compagnie se tiendra à la disposition des personnes qui désireront obtenir des renseignements sur : Voyages individuels ou en groupe ; Expéditions G. V. ou P. V. ; colis agricoles, colis express, etc.

Les bonnes heures de la vie

De retour de votre travail, vous allez vous mettre à table avec la perspective de quelques bonnes heures de repos. Ce moment vous paraîtra plus agréable encore si vous prenez un verre à madère ou vin fortifiant que vous préparez vous-même en versant un flacon de Quintonine dans un litre de vin de table. La Quintonine, d'un goût délicieux, donne de l'appétit, du courage et de la joie. Elle coûte seulement 4 fr. 95 le flacon pour un litre. Ttes Phes.

Deuxième Conservation des Eaux et Forêts de Rouen

L'adjudication du droit de chasse à courre et à tir dans les forêts domaniales de la deuxième Conservation pour la période du 1er avril 1938 au 31 mars 1947, aura lieu aux dates suivantes :

Département du Calvados

A Caen, le jeudi 2 décembre 1937 à 14 heures, à la Préfecture Forêts domaniales de : Cerisy et Saint-Sever.

Département de l'Eure

A Evreux, le mardi 30 novembre 1937 à 14 heures, à la Préfecture Forêts domaniales de : Lyons (partie Eure), Bord, Louviers, Montfort.

Département de la Seine-Inférieure

A Rouen, le lundi 29 Novembre 1937, à 9 h. 30, et 14 heures, Salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel-de-Ville.

9 h. 30. Forêts domaniales de : Roumare Verte Brotonne Maulevrier, Trait-Saint-Wandrille, Rouvray, La Londe.

14 heures, Forêts domaniales de : Eawy, Arques, Croixdalle Eu, Lyons (partie Seine-Inférieure).

Arrêt de la distribution d'électricité. — La direction des Usines Lebon et Cie de Dieppe a l'honneur d'informer ses abonnés que la distribution d'énergie électrique sera interrompue le dimanche 24 octobre 1937, de 8 h. à 11 h. et de 13 h. à 15 h., à Arques, postes Beaudelot et Archelles.

Bureau Central des Postes, rue Victor-Hugo

1re levée. — Rouen, Paris, Gournay, Fécamp, Tréport	4 h. 45
2e levée. — Rouen et au-delà	7 h. 30
1re distribution Dieppe	8 h. 15
3e levée. — Paris, Rouen, Le Havre, Fécamp, Tréport, Angleterre	11 h. 45
4e levée. — 2e distribution Dieppe	13 h. 45
5e levée. — Rouen et au-delà	14 h. 50
6e levée. — 3e distribution Dieppe	16 h. 45
7e levée. — Paris, Gournay, Nord, Somme, Pas-de-Calais	18 h. 15
8e levée. — Angleterre, France, Toutes destinations	20 h. 40

Exigez chez votre Epicier les

Cafés et chocolats

NOUVEL

Seul dépositaire pour la région

M. BOLDERIN

5, rue du Chêne percé, Dieppe

PETITES ANNONCES CLASSÉES

Tarif des Petites Annonces classées

dans LA VIGIE seulement

Pour chaque insertion

Offres et Demandes d'emplois et annonces diverses

4 lignes minimum	6 fr.
A vendre, à louer, à céder, refus de dettes et cartomanciennes : 4 lignes minimum	10 fr.
Ligne supplémentaire	1 fr. 50
Domiciliation à la *Vigie*, en plus	5 fr.

Tarif des Petites Annonces couplées

VIGIE et FRANCE-JOURNAL

avec domiciliation à FRANCE-JOURNAL

Offres et demandes d'emplois et annonces diverses — 4 lignes minimum

Nombre d'insertions	Durée de l'affichage au hall de France-Journal	PRIX
1	3 jours	10 fr.
1	1 semaine	14 fr.
2	1 semaine	18 fr.
2	2 semaines	26 fr.
2	1 mois	38 fr.
4	1 mois	46 fr.

A louer, à vendre, à céder refus de dettes, cartomanciennes — 4 lignes minimum

Nombre d'insertions	Durée de l'affichage au hall de France-Journal	PRIX
1	3 jours	14 fr.
1	1 semaine	18 fr.
2	1 semaine	26 fr.
2	2 semaines	34 fr.
2	1 mois	46 fr.
4	1 mois	60 fr.

Chaque ligne supplémentaire 25 °/. en plus

ON DEMANDE **bonne** service hotel, bons gages et pourboires. Hotel de l'Aigle d'Or à Bacqueville.

ON DEMANDE **voyageurs** introduits Café, Epicerie, Coiffeur Mercerie, Droguiste, pour s'adjoindre articles de vente facile, auto indispensable. Ecrire numéro 951.657, Agence Havas, Rouen.

ON DEMANDE **chauffeur, chargeur** sérieux bon salaire. S'adresser Usine Beck à Saint-Aubin.

ON DEMANDE pour boucherie **bonne** à tout faire 18 à 20 ans, sérieuses références exigées. Prendre adresse à « France-Journal ». c 1.

ON DEMANDE **femme de chambre** débutante sachant coudre et repasser. Ecrire WALBAUM, Le Hellet, par Londinières.

ON DEMANDE jeune **second**, bonne famille références S'adresser chez M. LEVASSEUR, boulanger place Carnot Eu.

ON DEMANDE **bonne** à tout faire, M. JACQUEMIN, Café des Voyageurs.

ON DEMANDE **bonne** à tout faire, sachant cuisine. S'adresser M. DUCOUDERT, 61 boulevard de Verdun.

ON DEMANDE **bonne** à tout faire sachant la cuisine, sérieuses références, 200 Grande-rue.

ON DEMANDE **charretier**, chez M. LEGOIS, La chaussée, par Longueville.

ON DEMANDE **concierge** S'adresser, Café des Tribunaux, lundi de 2 heures à 4 heures.

ON DEMANDE jeune **ouvrier tôlerie fumiste**, sortant d'apprentissage et un apprenti. Chez M. SCHMER, 65, rue Saint-Jacques.

A VENDRE **Renault 6 cv** type M. T. entièrement revisée. Prix : 2.500 fr. Adresse à « France-Journal ». c 1.

A VENDRE cause double emploi. Packart, parfait état. 2.000 francs. VINCENS, 21, rue Alexandre-Dumas.

A VENDRE à Neuville-lès-Dieppe, Grande-Rue, **petite maison**. Prix : 8.000 francs. S'adresser à Me Louis BRETON, Impasse Morel à Dieppe.

A VENDRE **moteur** Chaise 10 chevaux sur chariot, état de neuf. DELAHAYE, Grandes-Ventes (Seine-Inférieure).

A VENDRE **appareil de chauffage** au bois, état de neuf. — Alfred LEMAITRE, Saint-Nicolas-d'Aliermont.

A VENDRE **500 stères de bois** de chauffage, hêtre sec, rendu à Dieppe, octroi compris : haguettes 40 fr. le stère, bûches 50 fr., calots 120 francs. AMOURET, à Bures. Téléph. 9

A VENDRE d'occasion **3 fourneaux** dont 2, à charbon et 1 à bois (faunus). S'adresser 13, rue de l'Hôtel-de Ville, 3e étage, de midi à 1 heure.

A VENDRE prix intéressants : outillage mécanicien, grande scie et scies menuisier ; 2 lits de coin, matelas courtes pointes ; 1 lit enfant avec matelas 1 personne ; 1 pompe à cidre avec tuyaux état neuf ; table jardin fer, 3 chaises ; 1 sommier métallique 1 m. 25, table de toilette fer garni ; lavabo émaillé, 1 pot à café gré 10 l. ; enclume et marteau pour faux ; chaines et pieu à vache. S'adresser le matin chez M. GAGNE, rue de la Mare-du-Val, près Mairie, Neuville-lès-Dieppe.

A VENDRE **matériel** et matériaux de maçonnerie. S'adresser le samedi 15 Grande-Rue Neuville-les-Dieppe

A VENDRE très beau **pressoir** à l'état de neuf avec tous ses accessoires, un brabant marque « Fondeur » et un diable de 5 tonnes avec freins. S'adresser à Me LEMARIGNIER, Notaire à Luneray.

A CÉDER **pas de porte** rue commerciale près centre, beau logement propre à tous commerce. S'adresser Bureau Commercial 52, rue Saint-Rémi Dieppe.

A CÉDER à Neufchâtel, cause décès **Bonne charcuterie.** Très urgent. S'adresser Etude Me LANGLOIS, Neufchâtel.

A CÉDER **bon fonds de café-épicerie tabacs**, seul dans forte commune du Pays de Bray. Peu de loyer. Conditions à débattre. S'adresser Etude Me LANGLOIS, Neufchâtel.

A LOUER **de suite** propriété sise à Envermeu, comprenant maison de six pièces, bâtiments, cour et remise pour autos. S'adresser à Mme E. FREVILLE à Envermeu.

A LOUER appartement, rue du Bœuf, n° 7, eau, électricité. S'adresser, 9, rue Gambetta.

A LOUER **chambre meublée** avec grand cabinet de toilette, 150 fr. par mois. Prendre adresse à *La Vigie*.

A LOUER de suite Grande-Rue, **deux appartements**, 2 pièces chacun et une petite cuisine. S'adresser M. ANDRE, 4, rue Notre-Dame, au premier étage.

A LOUER centre de la Ville **appartements** 2 et 3 pièces. Loyers : 600, 700 et 800 francs. S'adresser à Me Louis BRETON, huissier Impasse Morel à Dieppe.

A LOUER à Neuville-lès-Dieppe (Fourche) **appartement** de 3 pièces, avec droit à buanderie et cellier. S'adresser à Me Louis BRETON, Huissier à Dieppe.

A LOUER **Appartement** sur mer, 6 pièces, salle de bains, w.-c., cave, chambre de bonne. Loyer : 5.000 francs, libre. N. 108

APPARTEMENT, 4 pièces, partie de cave et grenier. Loyer : 2.800 fr. N. 113

TRES BEL APPARTEMENT, belle terrasse sur mer, 8 pièces, tout confort moderne. N. 424

MAISON, faubourg, 8 pièces, salle de bains, chauffage, jardin. Loyer : 4.000 francs. N. 467

MAISON, 8 pièces, buanderie, cour. Loyer : 5.000 francs. N. 448

GARAGES plein centre, libres de suite. S'adresser HURPIN et FECAMP, Contentieux Général à Dieppe.

BONNE LESSIVIERE demande journées de lavage ou ménage. S'adresser 75, rue Cité de Limes.

TRAVAIL assuré pour **bon bûcheron** pendant 15 jours. MOLLET, curé, Torcy-le-Petit.

EMPLOI très sérieux et stable offert à **monteur** en chauffage-plombier. Ecrire J. D. à la *Vigie*.

GARDE MALADE très sérieuses références, demande **garde de nuit** dans clinique ou chez particuliers. S'adresser à la *Vigie*.

A L'ESSAI **Alimentation** vins à emporter dans quartier populeux. S'adresser à Me Louis BRETON, huissier, Impasse Morel à Dieppe.

JEUNE SEGOND boulanger **cherche place**, S'adresser à M. BISSON, à Foucarmont. Téléph. 30.

CHAMBRES **meublées** tout confort à **louer** vue sur la mer. Prix très avantageux 38 Boulevard de Verdun.

TERRAIN A VENDRE véritable occasion, près fourche de Neuville sur route d'Eu, 8 fr. le m2, payable 1/2 comptant et 1/2 à terme, S'adresser HURPIN et FECAMP, Contentieux Général à Dieppe, n° 187

BEAU TERRAIN A BATIR plein centre de la ville, 17 m. de façade sur rue, Prix intéressant. S'adresser HURPIN et FECAMP, Contentieux Général à Dieppe n 107

CAFÉ-TABACS seul tabacs, gros bourg, très gentille affaire, 60.000 fr. de limonade, 10.000 fr. de restaurant, 130.000 fr. de tabacs. Prix demandé : 65.000 fr. Comptant à voir. S'adresser HURPIN et FECAMP, Contentieux Général à Dieppe. n° 362

PAS DE PORTE au plus bel emplacement de la Grande-Rue pour tout commerce. Prix 30.000 fr. S'adresser HURPIN et FECAMP, Contentieux Général à Dieppe. n° 372

CAFÉ-DÉBIT à Dieppe bail 9 ans, 4 chambres, 50.000 fr d'affaires Peut faire mieux. A enlever de suite avec 10.000 fr. de comptant, S'adresser HURPIN et FECAMP, Contentieux Général à Dieppe. n° 224

CORDONNERIE MODERNE 55, rue Saint Jacques, tarif n° 2 Semelles homme **16** fr. semelles dame **12** francs.

MOTO Peugeot 1 c v., **à vendre**, 79 b, rue Général-Chanzy.

AVIS Mme BERTHE informe sa fidèle clientèle qu'elle vient de recevoir un grand choix de chapeaux. La maison se charge de toutes les réparations. Prix **10** francs.

A DONNER contre très bons soins, **bon chien de garde** et autres. S'adresser à la Société Protectrice des Animaux, allée Trianon, 21, faubourg de la Barre.

NEUVILLE **gentille Maison** bois, double parois, montée sur ciment comprenant : cave, 4 pièces. Le tout en parfait état, avec en plus, grand garage et petite maison d'une pièce. Libre de suite. A vendre : 32.000 fr. S'adresser Cabinet TAILLEUX, Dieppe.

A LOUER route de Pourville, **belle maison** de 6 pièces avec chauffage central, grand jardin. Loyer 1.500 fr. S'adresser Cabinet TAILLEUX, Dieppe.

MAGNIFIQUE **appartement** près du Casino avec tout confort. A Louer de suite. S'adresser Cabinet TAILLEUX. Dieppe.

BEL IMMEUBLE centre ville, à vendre de suite cause départ. Construction neuve. 3 étages Libre. Pas de porte pouvant être cédé 95.000 fr. à débattre. S'adresser Cabinet H. GODEFROY, 107, rue d'Ecosse, à Dieppe.

SALON COIFFURE **hommes et dames** à Dieppe, plein centre, à céder d'urgence, cause santé. Installation moderne. Bonne clientèle. 35.000 fr. à débattre. S'adresser Cabinet H. GODEFROY, 107, rue d'Ecosse à Dieppe.

BELLE PROPRIÉTÉ rue Chanzy à vendre. 11 pièces avec dépendances et jardin. Confort moderne. Libre Pâques prochain. 420.000 francs à débattre. S'adresser cabinet H. GODEFROY, 107, rue d'Ecosse à Dieppe.

TRÈS BON FONDS **boulangerie-patisserie** à céder de suite à Dieppe, 50 quintaux 100.000 fr. de patisserie. Pourrait faire davantage. Installation moderne. Très bien placé. S'adresser Cabinet H. GODEFROY, 107, rue d'Ecosse à Dieppe.

SALON COIFFURE **hommes et dames** dans gros bourg à quelques klm. de Dieppe à céder. Prix intéressant. S'adresser Cabinet H. GODEFROY, 107, rue d'Ecosse à Dieppe.

TOURNÉES DE LAIT livraison 1 fois par jour dans Dieppe, prix demandé 10.000. S'adresser Bureau Commercial, 52, rue Saint-Rémi Dieppe. 325

MAISON MARGUERITE mode, 47 rue de la Barre. Pour la Toussaint, exposition d'un beau choix de chapeaux feutre et deuil, aux prix le plus bas.

CYCLISTES pour vos éclairages, profitez actuellement des prix incroyables que vous offre la Maison BIMONT, 27, Grande-Rue et Place Nationale, Dieppe. Voyez nos prix, et rien que des articles garantis. Les meilleures marques en bicyclettes, motos et voitures d'enfants. « Peugeot », « Automoto », « La Dieppoise », « La Polletaise », « Thomann » « Griffon », « Magnat-Debon », « Ravat », et voitures d'enfants tous modèles.

Mme DESVERGÉES 15, rue des Veuslets, achète meubles, linge, vêtements débarras.

MESDAMES vous trouverez actuellement un grand choix de robes-lainages, à des prix modérés chez LARROCHE, arcades du Casino.

SUIS ACHETEUR propriété campagne, près bourg avec herbage, bâtiments bon état. Ecrire H. S. à la **Vigie** qui transmettra.

AVEC 5.000 FR. comptant, **à céder, bon fonds de mode** dans rue principal de petite Ville. Beau magasin ; beau logement. Ecrire à la **Vigie**, L. G.

POMMES A CIDRE livraisons à domicile. S'adresser 31, rue Saint-Jacques ou Georges DEPREAUX, Envermeu. téléph 44

SUIS ACHETEUR **sacs vides et scories** par toutes quantités. Firmin LAPORTE, Dieppe.

EXCURSIONS **noces** voitures modernes, 7 places. AMOURET, à Bures.

LOTERIE NATIONALE Dixièmes. carnets panachés, billets entiers, jumo à 10 et 15fr. sur 10e tranche, chez André PATIN, changeur, 134, Grande-Rue, Dieppe.

MARIANI T. S. F.

14, Quai de Lille, Dieppe. — Technicien du Dépannage, Postes toutes marques. Agent Poler et Roosevelt.

HÉRISSARD le **bijoutier** de la Place Saint-Jacques.

A DESJARDINS

Radio-Spécialiste

5, rue Asseline, téléph. 18.43

PERCOLATEUR 12 litres à vendre, Café des Voyageurs, Dieppe.

VOITURES D'ENFANTS Au Confort des Bambins, 10, place Nationale. Le plus grand choix, les plus jolis modèles aux meilleurs prix. **Laudau** grand luxe, sacrifiés à 275 francs et 245 francs. Lits d'enfants depuis 140 fr., chaises et parcs depuis 39 fr. Une visite s'impose.

OCCASION à profiter : chambrée chêne 900 fr., chambrée noyer frisé 1.250 fr., salle à manger noyer 1.350 fr., armoire à glace, 2 portes, acajou démontable, cuisinière émaillée bleue, sommier métallique en 125, fauteuil cuir et velours, Ameublement A. MARTIN, 35, rue des Maillots.

SUIS ACHETEUR d'un **bureau plat** ministre ou style, chêne foncé, grande taille 1.50×0.75 minimum, avec tiroirs. Faire offres à M. HURPIN, 12, rue Victor-Hugo.

POMMES **à cidre** livraison par toutes quantités. S'adresser Georges BATEL, Tourville-sur-Arques, Téléph. : 3 Sauqueville ou au dépôt Maison MARQUE, 8 bis, route d'Eu, Le Pollet.

PRÊTS en 48 heures par nos soins de 5.000 à 800.000. Intérêts : 4 % net, remboursable au gré : à commerçants, Industriels, Agriculteurs, particuliers sur toutes garanties et signatures, sérieux. Aides pour construire, s'établir, gérances, discrétion. Rien d'avance. au FONCIER RURAL et COMMERCIAL, 42, rue de Paradis, Paris 10e.

LES PRODUITS vétérinaires SADO, 182 Bd. St. Germain, Paris demandent représentants visitants la culture et dépositaires. Forte commission.

A. LEVASSEUR **12 rue de la Barre**, Achats, ventes de meubles anciens, or et argent au cours le plus élevé. Maison de confiance téléphone 14 63.

AVIS **retenez bien ceci**, pour avoir une photographie vraiment naturelle, venez chez E. MICHEL, à Luneray, (S.-I.), 47e année de pratique, groupe de famille, mariage, etc. On se rend à domicile sans supplément, les meilleures prix et qualité. Atelier lumière du jour, rien ne surpassera la lumière du jour. (Nota : la maison n'a ni voyageur ni courtier.)

CHEZ GENEVIÈVE **coiffeuse**, 36, rue de l'Epée, nouvel appareil pour permanente (**Magic**), sans fil, travail soigné.

POUR UNE PERMANENTE soignée adressez-vous chez VALENTINE, 23, rue du Bœuf, Dieppe.

ANGLAIS ALLEMAND leçons particulières, S'adresser 10, rue Toustain, 3e étage.

LEÇONS particulières de sténo-dactylo comptabilité, sténo anglaise M. et Mme LEGAGNEUR, professeurs, 2 rue de la Morinière. Travaux de copie.

PIGIER **9, rue de Sygogne, Dieppe, tél. 22.18, cours individuels de sténo-dactylographie, Comptabilité tous degrés, Secrétariats. Langues. Coupe couture, Coiffure-manucure.**

HERNIE

JE SUIS GUÉRI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies qui ont porté le nouvel appareil sans ressort de **M. GLASER** le Grand Spécialiste de PARIS, 44, Bd SEBASTOPOL. En adoptant ces nouveaux appareils, dont l'action **bienfaisante** se réalise **sans gêne, sans souffrances** ni **interruption** de travail, les **hernies** les plus **volumineuses** et les plus **rebelles** diminuent instantanément de volume et disparaissent peu à peu **complètement.**

Devant de tels résultats garantis toujours par écrit, tous ceux atteints de hernie doivent s'adresser sans retard à M. GLASER qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils de 44 à 46

Neufchâtel-en-Bray, 20 Oct. hôt. du Lion d'Or ;

Eu, vendredi 22 Oct. Grand hôt. de la Gare ;

DIEPPE, 23 Oct. hôt. de la Gare Terminus ;

Rouen, lundi 25 et le 26 Oct., hôt de France, 99, rue des Carmes.

Chutes de matrices et tous organes varices, orthopédie

GLASER 44, boulevard Sébastopol, Paris

Haute Mode

MARGUERITE

prévient sa fidèle clientèle qu'elle vient de recevoir un grand choix de chapeaux à des prix modérés. Réparations : transformations. On peut apporter ses fournitures. Travail soigné, Deuil immédiat.

2, Rue de l'Orauger DIEPPE

Cause décès, à céder pour 15.000 fr. Fonds de :

MERCERIE BONNETERIE

vente journalière 200. Vaste logement. Ecrire Mme SCHNEIDER, 39, route de Dieppe, Le Houlme (S.-Inf.)

Produits POTIN

MULOT & BERNARD

152, Grande-Rue. — DIEPPE

EN RÉCLAME

du 22 au 31 octobre

superbe filet à provisions garni de

1	saucisson Arles 100 gr. environ	3 FR. 75
4	boîtes paté assortis	6 FR. 25
1	paquet 12 Petit-Beurre excellents	1 FR. 75
1	verre moutarde blanche	2 FR. »»

Réduction de 5 % aux ligues familles nombreuses, Maritime et Coloniale.

Une bonne action

C'est de faire connaître la Poudre Louis Legras qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Ce précieux remède calme en moins d'une minute les plus violents accès d'asthme, catarrhe essoufflement, toux de bronchites chroniques et guérit progressivement. Prix de la boîte 5 fr. 75 (impôt compris) dans toutes les pharmacies.

Plus de Soucis !

FAITES VOS ACHATS AU COMPTANT dans 500 Magasins avec les **BONS DE CRÉDIT** délivrés sans frais, sur simple demande DEMANDEZ LA BROCHURE GRATUITE

UNION ÉCONOMIQUE

25 PLACE S^T MARC, ROUEN.

S'adresser 4, rue Béthencourt, à Dieppe

La faim chasse le loup du bois, mais le

Vermifuge Poudre Fernand

chasse les vers et nettoie le corps des mauvaises humeurs. La boîte 5 fr. chez votre pharmacien, à Dieppe, pharmacie Conreur.

ETAT-CIVIL DE DIEPPE

NAISSANCES DECLAREES

Le 18. — Yves Boëssy, rue de l'Epée, 14. — Blanche-Amélie Heitz, Arcades de la Poissonnerie, 1. — Nicole-Liliane Gourdon, rue du Haut-Pas, 47.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Le 18. — André-Albert Romain, garçon d'hôtel, Boulevard de Verdun, 54 et Valentine-Charlotte-Madeleine Désirée Lefèvre, sans profession, à Varengeville-sur-Mer.

Le 20. — Roger-Lucien-Paul Maréchalle, Sous-Officier au 39e Régiment d'Infanterie à Dieppe et Janine-Renée Sebert, Employée des P. T. T. à Eu, 4, rue Digue-Catrix.

MARIAGE CÉLEBRÉ

Le 19. — René-Jules-Paul Démarest, chauffeur livreur, rue des Maillots, 27 et Suzanne-Augustine Dufour, sans profession, à Creppeville, commune de Criquetot-sur-Longueville.

DECES DECLARES

Le 18. — Jules-Léon Reilhon, 56 ans, sans profession, rue Houard, 8. — Auguste-Patrice-Alfred Picard, 72 ans, sans profession, place du Moulin-à-Vent, 6.

Le 19. — Angèle-Ernestine Bongard, veuve Denis, 73 ans, sans profession, rue Chanzy, 49. — Liliane-Marie-Marcelle-Renée Bachr, 2 ans, Grande-Rue, 29.

Le 20. — Pierre-Edouard Le Corbeiller, 76 ans, propriétaire Grande-Rue, 40.

FAIRE PART

Monsieur et Madame Paul LAUBION, et leurs Enfants, font part du décès de

Monsieur Emile JOUENNE

leur père et grand-père.

survenu à Honfleur le 19 octobre.

FAIRE-PART

Madame Emile CHAMPEAUX, fait part du décès de son mari,

Monsieur Emile CHAMPEAUX

Ancien Secrétaire de la Mairie d'Offranville

survenu le 14 octobre, en son domicile, à L'Epinette, par La Boissière-Ecole. (Seine-et-Oise).

INVITATION

Vous êtes prié de bien vouloir assister aux convoi, service et inhumation de

Monsieur Edouard LE CORBEILLER

Conseiller Paroissial

de l'Eglise Saint-Jacques

décédé le 20 Octobre 1937, dans sa 77e année, en son domicile 40, Grande-Rue à Dieppe, qui auront lieu **Samedi 23 courant à 9 heures 30**, en l'Eglise Saint-Jacques sa paroisse.

De la part de :

Madame Ernest MILCENT, sa sœur.
Mademoiselle Marie-Thérèse MILCENT ;
Madame Gustave BESNARD ; Monsieur Henri MILCENT, Croix de Guerre et de ses Enfants : Monsieur l'Abbé Emmanuel MILCENT, Croix de Guerre, Médaillé Militaire de Serbie, Curé-Doyen de Caretan ; Sœur JOSEPH-BERNARD, Petite Sœur de l'Assomption ; de Monsieur l'Abbé Edmond MILCENT, Curé du Vast et de Canteloup ; Monsieur et Madame Maurice MILCENT, et leurs Enfants ; Monsieur et Madame Paul MANUELLE, et leurs Enfants ; Monsieur et Madame Gaston MILCENT et leurs Enfants.

Ses neveux et petits-neveux ;

Madame Jules MAINTRIEU ; Monsieur et Madame COLIN-OLIVIER, leurs enfants et petits-enfants ; Monsieur Régis ROUSSELON, ses enfants et petits-enfants ; Madame Ernest TAUPIN, ses enfants et petits-enfants ; Le Commandant LE CORBEILLER, Chevalier de la Légion d'Honneur ; Madame LE CORBEILLER ; Monsieur Georges TROUARD-RIOLLE, Chevalier de la Légion d'Honneur ; Monsieur et Madame DEMORTREUX ; Mademoiselle Marguerite TROUARD-RIOLLE ; Monsieur Joseph TROUARD-RIOLLE ;

Ses cousins germains ;

Des Familles THOUMYRE, MAINTRIEU, RÉVEILLON, DUCHESNE, CHEGARAY, LAMOTTE, EDOU, ARIBAUT, RIVIÈRE, MAES, CHAIX, DAUCHEZ, COPPINGER, LAMOTTE, GAYRARD BERTIN, CHAMPOISEAU.

Réunion et Remerciements à l'Eglise

Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu.

Dieppe, 40, Grande-Rue.

REMERCIEMENTS

Monsieur et Madame JUE-DENIS,
Monsieur Fernand DENIS,
Ses Enfants,
Monsieur Jacques BOURDIN,
Mademoiselle Denise BOURDIN,
Monsieur Gilbert JUE,
Ses Petits-Enfants,
Monsieur et Madame Ernest VEILLARD,
Ses frères et belle-sœur,
Mademoiselle Marie BLONDEL,

Remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Madame Gustave DENIS

Née Angèle BONGARD

Dieppe

Madame Veuve Albert LETELLIER,
Monsieur et Madame Georges LETELLIER et leurs Enfants,
Monsieur et Madame André LE JAN et leur Fille,
Monsieur et Madame Ulysse LIEGEOIS et leurs Enfants,
Monsieur et Madame Lucien DUCATEL et leur Fille,
Monsieur et Madame Albert LETELLIER et leur Fils,
Monsieur et Madame Marcel BOSC,
Monsieur et Madame Georges ROUSSEL et leur Fille,
Les Familles DELEPINE, CHARDON, et SEVESTRE,
Mademoiselle Adrienne PREVEL, sa fidèle servante,
Les autres Membres de la Famille et les Amis,

Remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Madame Veuve Georges ROUSSEL

Née Alice MALOT

Les Grandes Ventes

Madame Georges VASCART ;
Madame CHAULEUR, et ses Enfants,

Remercient toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister à l'inhumation de

Monsieur Georges VASCART

Tout particulièrement celles qui ont offert des fleurs.

Dieppe

Madame Jules Reillon, ses enfants et petits-enfants ;
Madame veuve Méliot,
M. et Mme Jacques Chevalier, Les autres membres de la famille et les amis,

Remercient les personnes qui lui ont fait l'honneur d'assister à l'inhumation de :

M. Jules-Léon REILLON

marin-pensionné
Chevalier du Mérite Maritime
Membre des Sauveteurs Dieppois

En particulier celles qui ont offert des fleurs.

Dieppe

Madame Patrice PICARD, ses Enfants petits Enfants et la famille ;

Remercient les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister à l'inhumation de :

Monsieur Patrice PICARD

En particulier celles qui ont offert des fleurs

Dieppe

Monsieur et Madame Kléber BOITOUT et leurs Enfants ;
Monsieur et Madame Henri LEGOIS ;
Monsieur Gabriel BOITOUT,
Et tous les autres membres de la Famille,

Remercient bien sincèrement les personnes et les Anciens-Combattants qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Monsieur Raymond BOITOUT

En particulier celles qui ont offert des fleurs.

Hautot-sur-Mer.

Madame Théodore CAHOT, ses Enfants,
Et tous les autres Membres de la Famille,

Remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Monsieur Théodore CAHOT

En particulier celles qui ont offert des fleurs.

Envermeu.

Madame Emile GREBOVAL, ses Enfants, la Famille et les Amis,

Remercient vivement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister à l'inhumation de

Monsieur Emile GREBOVAL

Et en particulier les membres du conseil municipal et bureau de bienfaisance ; les Anciens Combattants, la compagnie des Sapeurs-Pompiers ainsi que les personnes qui ont offert des fleurs.

Saint-Nicolas-d'Aliermont, le 20 octobre 1937.

Les appareils SUPERGA 1938

se distinguent par :

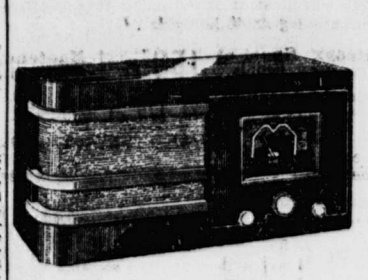

un dispositif spécial supprimant les condensateurs ajustables dans les circuits des oscillatrices et des filtres M. F., assurant ainsi la stabilité absolue des réglages.

Nouveau dynamique avec nouvelle suspension concentrique ultra flexible, donnant une **musicalité absolument parfaite** par augmentation des notes basses, tout en conservant aux aigues toutes leurs qualités.

Agent exclusif **E. LEGENDRE**

46, rue de l'Epée. — DIEPPE Tél. 15-98

MONUMENTS FUNÉRAIRES

Caveaux — Pierres tombales — Entourages
Tous travaux de Cimetières et d'entretien

Exécution rapide et soignée. N'attendez pas la Toussaint

Renseignez-vous chez :

R. BATTAGLIA 13, quai Clemenceau Tél. 10.64. R.C. D. 6712

Magasin d'exposition, 13, avenue Pasteur

PUBLICATIONS LÉGALES

Etudes de Me **Jean MANNEVILLE**, licencié en droit, avoué à Dieppe, 78, rue d'Ecosse (Successeur de Me Toquet) et de Me **André BACHERICH**, docteur en droit, notaire à Dieppe, 74, rue d'Ecosse.

Licitation VARNIER

Vente sur baisse de mise à prix

AVENDRE

sur baisse de mise à prix
EN UN SEUL LOT
aux enchères publiques
au plus offrant
et dernier enchérisseur
à l'extinction des feux
en l'étude et par le Ministère de Me BACHERICH, notaire à Dieppe

UNE

MAISON

D'HABITATION

avec jardin et dépendances sise à DIEPPE, rue du Val-Druel, ci-après plus amplement désignée.

L'adjudication aura lieu le SAMEDI VINGT NOVEMBRE MIL NEUF CENT TRENTE-SEPT à quatorze heures trente minutes.

En vertu et pour l'exécution :

1o) D'un jugement rendu sur requête collective en la Chambre du Conseil du Tribunal Civil de Première Instance de Dieppe le douze juillet mil neuf cent trente-sept, enregistré.

2o) D'un jugement rendu sur requête collective en la Chambre du Conseil du Tribunal Civil de Première Instance de Dieppe le cinq octobre mil neuf cent trente-sept enregistré.

Aux requête, poursuites et diligences de :

1o) Madame Cécile-Valentine-Henriette VARNIER couturière demeurant à Dieppe, rue du Val-Druel, épouse divorcée de Monsieur Auguste-Alexandre-Victor PHILIPPE.

2o) Madame Florentine-Albertine-Georgina VARNIER, épouse de Monsieur Robert-Louis LENOUVEL, menuisier avec lequel elle est domiciliée à Dieppe, rue Gambetta, numéro 94

3o) Monsieur Robert-Louis LENOUVEL, menuisier demeurant à Dieppe, rue Gambetta, numéro 94.

« Agissant tant en son nom personnel au besoin que pour assister et autoriser la dame son épouse susnommée ».

4o) Monsieur Eugène-Emile-Clovis BRUSSEAUX, marin-navigateur, demeurant à Dieppe, rue du Val-Druel.

5o) Monsieur Henri-Louis-Aimé VARNIER, visiteur aux Chemins de Fer de l'Etat, demeurant à Dieppe, rue Neuve, numéro 1 bis.

6o) Monsieur Adolphe-Adonis SOUILLARD, clerc de notaire demeurant à Dieppe, rue Claude-Groulard, numéro 36.

« Agissant en qualité de tuteur « ad'hoc du mineur Jean-Eugène-« Louis BRUSSEAUX né à Dieppe le « trente mars mil neuf cent vingt « issu du mariage d'entre Monsieur « Eugène-Emile-Clovis BRUSSEAUX, « sus-nommé et Madame Germaine-« Victorine-Félicité-Louise VARNIER, « sa mère décédée à Dieppe le qua-« torze mai mil neuf cent vingt-« six et dont il vient par représenta-« tion, le dit Monsieur SOUILLARD, « sus-nommé, nommé à cette fonc-« tion en raison de l'opposition d'in-« térêts existant entre le dit mineur « et Monsieur Eugène-Emile-Clovis « BRUSSEAUX son père, tuteur lé-« gal sus-nommé, d'une part et Mon-« sieur Henri-Louis-Aimé VARNIER, « sus-nommé subrogé-tuteur d'autre « part, par délibération du Conseil « de famille du dit mineur tenue « sous la présidence de Monsieur « le Juge de Paix des Ville et Can-« ton de Dieppe le vingt-sept avril « mil neuf cent trente-sept. »

Ayant Me Jean MANNEVILLE pour avoué, faisant élection de domicile en son étude sise à Dieppe, 78, rue d'Ecosse.

En présence ou lui dument appelé de :

Monsieur Cyrille GOLLIOT, principal clerc de notaire, demeurant à Dieppe, rue Général-Chanzy, numéro 13.

« Pris en qualité de subrogé-tuteur « ad-hoc du mineur BRUSSEAUX, « sus-nommé, nommé à cette fonc-« tion qu'il a acceptée suivant délibé-« ration du Conseil de famille du « dit mineur, tenue sous la préси-« dence de Monsieur le Juge de Paix « des Ville et Canton de Dieppe en « date du vingt-sept avril mil neuf « cent trente-sept ».

Il sera le SAMEDI VINGT NOVEMBRE MIL NEUF CENT TRENTE-SEPT à quatorze heures trente, procédé à la vente sur baisse de mise à prix aux enchères publiques en un seul lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, en l'étude et par le Ministère de Me André BACHERICH, notaire à Dieppe, commis à cet effet de l'immeuble ci-après désigné dépendant tant de la communauté légale de biens ayant existé entre les époux BRUNET-VARNIER que de la succession du sieur Louis-Henri VARNIER ainsi que celle de la dame VARNIER-BRUNET, sus-nommé.

Désignation de l'immeuble

A VENDRE

Telle qu'elle figure
au cahier des charges

Une MAISON

d'Habitation

sise à DIEPPE, rue du Val-Druel, élevée sur terre-plein d'un rez-de-chaussée comprenant trois pièces et un grand cellier, grenier au-dessus, jardin, citerne. Le dit immeuble d'une contenance de six cents mètres carrés environ cadastré section G, numéro cent quarante et un, partie, tenant au Nord aux Hospices de Dieppe, au sud à la Rue du Val-Druel, à l'ouest à Madame Veuve Dumoulin, à l'Est à Monsieur Gobé.

Libre de location à Noël prochain.

Mise à prix baissée par le Tribunal : dix mille francs, ci :

10.000 fr.

A défaut d'enchère sur cette mise à prix baissée, l'immeuble sera remis en vente à tout prix.

Le présent placard fait et rédigé par l'avoué poursuivant soussigné.

Dieppe le dix-huit octobre mil neuf cent trente-sept.

Signé : Jean MANNEVILLE

Enregistré à Dieppe (A. J.) le octobre mil neuf cent trente-sept, folio , case
Reçu : quinze francs.

Signé : PIQUET

Pour tous renseignements, s'adresser : à Me Jean MANNEVILLE, avoué à Dieppe, 78, rue d'Ecosse, et à Me André BACHERICH, notaire à Dieppe, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Etude de Me Jérémie TASSEL
Notaire à Dieppe
44, Boulevard Bérigny
(Sr de Me VOISIN & RENARD)

Cession de Fonds de Commerce

Première Insertion

Aux termes d'un acte reçu par Me TASSEL, notaire à Dieppe, le 15 octobre 1937, enregistré à Dieppe le 20 octobre 1937, vol. 166, folio 58 case 276, M. Robert-Pierre-Gaston BISSON, débitant de liquides de Dieppe, rue Duquesne no 3, a vendu à M. Jaime-Jules-Camille BERTOUX et Mme Renée-Olga CUGNEZ, son épouse, de Dieppe quai de Lille, no 20, le Fonds de commerce de Café-Débit exploité à Dieppe, rue Duquesne, no 3, connu sous le nom de « Bar Duquesne ».

Les oppositions, s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours de la seconde insertion, à Dieppe, en l'étude de Me TASSEL, notaire, où domicile a été élu.

Pour première insertion,

Signé : TASSEL.

Etude de Me **Robert LEMARIGNIER**, licencié en droit, notaire à Luneray.

Vente de Fonds de Commerce

Deuxième insertion

Suivant acte reçu par Me LEMARIGNIER, notaire à Luneray, en présence de Me TAYOT, huissier à Offranville, le vingt-neuf septembre mil neuf cent trente-sept, enregistré à Bacqueville-en-Caux, le huit octobre suivant, folio 52, case 456,

Madame Marguerite-René SAVALLE, commerçante, demeurant à Ouville-la-Rivière, veuve de Monsieur Charles-Auguste POULAIN, a vendu à Monsieur André-Joseph-Georges LANNEE, éleveur, demeurant à Aubermesnil-Beaumais, le fonds de commerce de marchand épicier, mercerie, et charbons, qu'elle exploitait à Ouville-la-Rivière, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, et l'achalandage y attachés et le droit au bail des lieux où il est exploité.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.

L'insertion au *Journal Officiel* a eu lieu le 16 octobre 1937.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours de la présente insertion et seront reçues à Luneray, en l'étude de Me LEMARIGNIER, notaire, où domicile a été élu.

Pour deuxième insertion

LEMARIGNIER.

Vente de Fonds de Commerce

Deuxième insertion

Suivant acte reçu par Me LEMARIGNIER, notaire à Luneray, le trente septembre mil neuf cent trente sept, enregistré à Bacqueville-en-Caux, le huit octobre suivant, folio 52, case 457.

Madame Hélène-Marguerite HAVEL, commerçante, demeurant en la commune de Luneray, épouse divorcée de Monsieur Etienne-Placide VERDOT, a vendu à Monsieur Robert Jules-Maurice VATTEMENT receveur buraliste, demeurant à Neuve-Lyre (Eure), le fonds de commerce de librairie, papeterie, bimbeloterie, auquel est annexé la gérence d'un débit de tabacs qu'elle exploitait à Luneray, place du Marché, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés et le droit au bail des lieux où il est exploité.

L'entrée en jouissance a été fixée au premier octobre mil neuf cent trente-sept.

L'insertion au *Journal Officiel* a eu lieu le 16 octobre 1937.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours de la présente insertion et seront reçues à Luneray en l'étude de Me LEMARIGNIER, notaire, où domicile a été élu.

Pour deuxième insertion

LEMARIGNIER.

Etude de Me **Pierre MESLIN**
notaire à Torcy-le-Grand

Premier Avis

Aux termes d'un acte reçu par Me MESLIN, notaire à Torcy-le-Grand le quatorze octobre mil neuf cent trente-sept enregistré à Auffay, le quinze octobre mil neuf cent trente-sept, folio 69, numéro 447, Monsieur André-Eugène-Alfred CAILLY, charcutier demeurant à Torcy-le-Grand a vendu par l'intermédiaire des Etablissements Agnus père, demeurant à Rouen, rue aux Juifs, no 7, à Monsieur René-Marie-Louis VERON, charcutier et Madame Renée-Georgette-Albertine ALLONET son épouse demeurant ensemble à Meulles (Calvados) le fonds de commerce de charcuterie qu'il exploitait à Torcy-le-Grand, place du Bourg.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.

Les oppositions s'il y a lieu devront être faites à peine de forclusion dans les dix jours de la seconde insertion et seront reçues à Torcy-le-Grand, en l'étude de Me MESLIN notaire, domicile élu par les parties.

Pour première insertion.

P. MESLIN

Etude de Me Louis BRETON
Capacitaire en droit
Huissier à Dieppe
Rue d'Ecosse (Impasse Morel)
(Successeur de Me PAULMIER)

Premier Avis

Cession de pas de porte

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Dieppe du huit octobre mil neuf cent trente-sept, enregistré au même lieu le onze des mêmes mois et an, folio 37, case 6, Monsieur Eugène VIALORE a cédé à Monsieur Henri PAON, d'Arques-la-Bataille, le Pas de porte à usage commercial lui appartenant sis à Dieppe, rue des Bonnes-Femmes, numéro 11.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours du second avis, à Dieppe, en l'étude de Me Louis BRETON, huissier où les parties ont élu domicile.

Pour réquisition :

L. BRETON

Etude de Me Louis BRETON
Capacitaire en Droit
Huissier à Dieppe, impasse Morel
rue d'Ecosse
(Successeur de Me PAULMIER)

Cession de Maréchalerie

Deuxième avis

Aux termes d'un acte s. s. p., en date à Dieppe du quatre octobre mil neuf cent trente-sept enregistré au même lieu le 5 des mêmes mois et an, folio 36, case 8, volume 51, Monsieur René ABRAHAM a cédé à Monsieur François BLAINVILLE de Vély (Eure) le Fonds de Commerce de Maréchalerie Réparations de Machines Agricoles qu'il exploitait à Neuville-lès-Dieppe, Grande-Rue.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours du présent avis à Dieppe, en l'étude de Me Louis BRETON, huissier à Dieppe ou domicile a été élu par les parties.

L'insertion prévue par la loi a paru au *Bulletin Officiel* le 16 octobre dernier.

Pour réquisition :

L. BRETON

Cabinet d'Affaires **A. TAILLEUX**
10, rue Toustain, Dieppe

Deuxième Avis

Suivant acte s. s. p. en date à Dieppe du premier octobre mil neuf cent trente-sept, enregistré à Dieppe le six octobre suivant, volume 51 folio 36, case 14, Monsieur et Madame René CARPENTIER, commerçants, ont vendu à Madame Jeanne QUETIL, à Tourville-sur-Arques, le fonds de commerce de Café-Débit-Epicerie-Brasserie de Cidre, qu'ils exploitent à Dieppe, rue des Fontaines, numéro 40, avec jouissance du jour de l'acte.

La présente cession a été publiée au Bulletin Officiel du seize octobre mil neuf cent trente-sept.

Les oppositions seront reçues à Dieppe, 10, rue Toustain, au Cabinet de Monsieur A. TAILLEUX, domicile élu par les parties.

A. TAILLEUX.

Deuxième Avis

Suivant acte s. s. p. en date à Petit-Appeville du cinq octobre mil neuf cent trente-sept, enregistré à Dieppe le six octobre suivant, volume 51, fo 36, c. 16, Mme Albertine DUMONT a vendu, en présence de Monsieur et Madame René FEUTRAY, gérants du fonds de commerce ci-après énoncé, à Monsieur et Madame GRANDSIRE à Saint-Aubin-le-Cauf, le fonds de commerce de Café-Epicerie-Légumes-Primeurs, exploité à Petit-Appeville, commune d'Hautot-sur-Mer, avec jouissance du jour de l'acte.

Cette cession a été publiée au Bulletin Officiel du seize octobre mil neuf cent trente-sept.

Les oppositions seront reçues à Dieppe, 10, rue Toustain, au Cabinet de Monsieur A. TAILLEUX, domicile élu par les parties.

A. TAILLEUX.

PUBLICATIONS OFFICIERS MINISTERIELS

Etude de Me **Jérémie TASSEL**, notaire à Dieppe, 44, Boul. Bérigny (Suc. de Me Voisin et Renard).

A LOUER

pour Noël 1938, par lots

HERBAGES

de la Société
des Courses de Dieppe

contenant 48 hectares, situés à Roux-mesnil-Bouteilles.

S'adresser pour tous renseignements à Me TASSEL, notaire.

Etude de Me André BACHERICH
docteur en droit, notaire à Dieppe
74, rue d'Ecosse
(Successeur de Me Lieury)

A vendre à l'amiable

Belle MAISON

état de neuf, à Dieppe, 1, rue Neuve et 22, rue du Bœuf. LIBRE. Situation exceptionnelle pour installation d'un commerce.

Pour tous renseignements s'adresser à Me BACHERICH, notaire.

Etude de Me **LECŒUR**
notaire à Auffay

ADJUDICATION en l'étude en 2 lots le *vendredi 12 novembre 1937*, à 14 h. 30.

I

Propriété

à Auffay, Place de la République.

II

Propriété

à Neufchâtel-en-Bray, boulevard du Calvaire, no 1.

S'adresser à Me LECŒUR, notaire, et pour visiter sur place et sur permis : pour le 1er lot les mercredi et samedi de 14 h. à 17 h. et pour le 2e lot le samedi de 15 h. à 17 h.

Etude de Me Raymond PROMSY
licencié en droit
notaire à Offranville

MAISON BOURGEOISE

avec Herbage

à Arques-la-Bataille

A vendre à l'amiable

S'adresser au Notaire.

Etude de Me **Pierre DELAUNAY**
licencié en droit, notaire à Envermeu
(Successeur de Me Bessonneau)

A louer

pour le 29 septembre 1938

FERME

de 15 hect. en vallée.

S'adresser pour tous renseignements à Me DELAUNAY, notaire.

Téléphone. — Le numéro de téléphone de la *Vigie* est le 11.83.

Le sang, c'est notre capital vital ; plus il est "sain" plus il est "riche", mieux il "circule" et mieux notre "économie" se porte.

La graisse, c'est du sang inutilisé, du capital immobilisé, des "crédits vitaux" gelés ou plutôt gélifiés !

La graisse, c'est le signe d'un malaise profond de notre économie, d'un trouble grave de la nutrition, d'un ralentissement de notre activité vitale.

N'attendez pas d'être envahi, déformé, étouffé par la graisse pour rétablir la bonne marche de vos échanges organiques et de votre fonction nutritive ; faites un usage régulier de Tisane des Chartreux de Durbon.

Cet élixir, préparé suivant une formule centenaire, apportera à votre organisme, sous forme concentrée, les principes actifs de certaines plantes des hautes vallées des Alpes, aux puissantes vertus rafraîchissantes.

Une cuillerée à café de Tisane des Chartreux de Durbon, le matin à jeun, assurera le contrôle régulier de votre nutrition, rétablira l'équilibre de vos échanges nutritifs, l'énergie de vos combustions internes, entretiendra la vigueur et l'ardeur de votre sang, vous évitera la triste obésité, l'anémie graisseuse, les fatigues du cœur, et vous gardera jeune jusqu'à la limite de l'âge !

19 Septembre 1934.

Voici deux années que je prends votre fameuse Tisane des Chartreux de Durbon (2 ou 3 flacons au printemps et à l'automne) et je vous assure que ça me fait infiniment de bien. Elle dissout la mauvaise graisse tout en combattant la constipation. Quand ma cure est terminée je me sens légère et disposée à n'importe quels travaux pénibles ; aussi je vous suis vivement reconnaissante.

Mlle CHARLIER Marie, à Arfeuilles (Allier)

TISANE des CHARTREUX de DURBON

Brochure et attestations sur demande aux LABORATOIRES J. BERTHIER, Grenoble

Tisane, le flacon 14 80
Baume, le pot . . . 8.95
Pilules, l'étui . . . 8 50
Dans les Pharmacies.

Les chaud-et-froid

Bronchites, Laringites, Oppressions

ne resistent pas au bienfaisant

REMÈDE DU CURÉ DE SAINT-DENIS

dont les effets extraordinaires, ont été reconnus par médecins et malades

Le VERITABLE remède est en poudre et prépare par J. LAISNEY, pharmacien. Il doit être délayé dans du vin. Un simple verre à bordeaux, tous les soirs, au coucher.

Toutes Pharmacies et Pharmacie de la Basse-Vieille-Tour, à Rouen

Le pot, pour 1 litre : 12 fr. 50 ; pour 1 ½ litre : 7 francs

VENTES

Vendredi 22 Octobre

2 h., à Heugleville-sur-Scie, au Bois-Neuf, appartenant à M. A. Le Filleul des Guerrots et à sa requête, Me Legay, huissier à Auffay, procédera à la vente de deux hectares de bon bois taillis par portions.

Samedi 23 Octobre

1 h. 30 précises, bon mobilier à Envermeu, place de la Mairie, au domicile de Mme Courger, et à sa requête par Me Boust, huissier à Envermeu. Aux conditions qui seront annoncées.

2 h. à Saint-Ouen-Brachy, dans les bois de M. Furon, et à sa requête, Me Curé, huissier à Bacqueville, vendra : 40 portions de bon taillis sur pied.

2 h., mobilier, literie, habillements hommes, femmes et enfants, à Greuville, dans la cour de M. Blin, débitant, par Me Simon, huissier à Luneray. Aux conditions ordinaires.

2 h., à Calnon-Manéhouville, dans la futaie dépendant de la ferme exploitée par M. P. Duramé, Me Lenfant, huissier à Longueville-sur-Scie, vendra 40 stères de bois de chauffage et 100 lots de dosses. Aux conditions qui seront annoncées. Réunion au bois.

Lundi 25 Octobre

2 h., mobilier et bestiaux, au Manoir du Val, commune de Freulleville, dans les herbages que cesse d'exploiter M. Daguin, et à sa requête, par Me Boust, huissier à Envermeu, en présence de Me Pierre Meslin, notaire à Torcy-le-Grand. Au comptant.

2 h., à Bertreville-Saint-Ouen, domicile que cesse d'occuper M. V. Soloy et à sa requête, Me Curé, huissier à Bacqueville, vendra : bon mobilier et bois à brûler.

2 h., à Dénestanville (plaine du Gibet) sur une pièce de terre que cesse d'exploiter M. R. Mestre, et à sa requête, Me Georges Lenfant, huissier à Longueville, vendra : en présence de Me Lambart, Greffier de Paix à Offranville : 70 ares de betteraves fourragères, sur pied, par enchères. Réunion à la pièce.

2 h., à Saint-Maclou-de-Folleville, dans le bois des Noyers, appartenant à Mme Vve Linot et à sa requête, Me Legay, huissier à Auffay, procédera à la vente de la coupe annuelle de bois-taillis, par portions. Aux conditions qui seront annoncées. Réunion au bois.

2 h., à Saint-Aubin-sur-Scie, route du Val Gosset, dans les bois appartenant à M. A. Le Breton, et à sa requête, Me Tayot, huissier à Offranville, vendra : 6 hectares de taillis par lots.

Mardi 26 Octobre

2 h., à Saint-Jacques-d'Aliermont, sur les pentes de la ferme des Demagnes, dans le bois de M. G. Poulain, et à sa requête, Me Clément, huissier à Envermeu, vendra : 40 lots de beau taillis, essence dominante de frêne. Réunion au bois.

2 h., matériel, voitures et bois à travailler, à Auffay, rue Jules-Ferry, dans la propriété de M. R. Tabouret, charron, et à sa requête, par Me Legay, huissier à Auffay. Aux conditions qui seront annoncées.

2 h., à Lestanville, dans un bois appartenant à M. Courtel père, et à sa requête, vente de 2 hect. environ de bois-taillis par portions, par Me Grésil, greffier de paix à Bacqueville. Réunion près la laiterie Maggi.

Mercredi 27 Octobre

2 h., à Cottévrard, route de Bosc-le-Hard, bois de M. le comte Dejean, Me Buron, huissier à Bellencombre, vendra 1 ha environ de bon taillis par portions.

2 h., mobilier, literie, poste de T.S.F., volière, à Saint-Victor-l'Abbaye, au domicile que cesse d'occuper M. H. Lebosse, et à sa requête, par Me Chevalier, huissier à Totes. Aux conditions ordinaires.

Jeudi 28 Octobre

2 h., à Longueville-sur-Scie, dans un bois appartenant à M. Fournier, et à sa requête, Me Lenfant, huissier à Longueville-sur-Scie, vendra : 1 hectare de taillis sur pied, par enchères. Réunion près le Cimetière.

Vendredi 29 Octobre

2 h., vente de bois taillis à Taillemesnil commune de Bailly-en-Rivière, requête de Mme Vve Houzard, par Me Delaunay, notaire. Conditions d'usage.

2 h., à Heugleville-sur-Scie, dans le bois de Cohel, appartenant à M. le comte d'Estaintot et à sa requête, Me Legay, huissier à Auffay, procédera à la vente de la coupe annuelle de bois-taillis, par portions. Aux conditions qui seront annoncées. Nota : Réunion à l'entrée du bois de Cohel, sur la route de Beauchamp.

Samedi 30 Octobre

2 h., aux Mesnils-Lammerville, dans un bois appartenant à Monsieur le Comte de Cosnac et à sa requête, Me Lemarignier notaire à Luneray, vendra : 1 hect. de beau bois taillis sur pied dans lequel quantité de perches, crosses, vaulards et gauletes. Réunion en face le carré de la rivière. Argent comptant.

2 h., à Saint-Ouen-Brachy, dans les bois exploités par Mme Frébourg et à sa requête, Me Simon, huissier à Luneray, vendra 40 lots de bois taillis sur pied. Aux conditions ordinaires.

2 h., à Beausoleil, Heugleville-sur-Scie, à l'extrémité du bois de Cohel dans la futaie vers Gonneville, Me Legay, huissier à Auffay, procédera à la vente de 150 stères de hêtre en bûches.

2 h. 30, beau taillis et châtaigniers à Varengeville-sur-Mer requête de Mme Blondelet. Réunion Chemin de la Mer, à l'entrée de la ferme de Mme Blondelet. Paiement comptant.

Mercredi 3 Novembre

1 h., beau mobilier de cuisine, salle à manger, salon, chambres, à Saint-Nicolas-d'Aliermont, au domicile où est décédé le Docteur Boulanger, requête de ses héritiers, par Me Delaunay, notaire à Envermeu en présence de Me Leyer, greffier de paix à Envermeu. Expressément au comptant.

2 h., à Hautemesnil-Montreuil-en-Caux, dans le bois dépendant de la grande ferme exploitée par M. G. Anquetil, et à sa requête, Me Legay, huissier à Auffay, procédera à la vente de la coupe annuelle de bois-taillis par portions. Aux conditions qui seront annoncées. Réunion à la Coupe.

2 h., à Bosc-le-Hard, bois de la Garenne, Me Buron, huissier, vendra : 60 portions de bois taillis. Requête de M. Duchemin.

MARCHÉS

ROUEN, 19 Octobre. — Taureaux, amenés et vendus, 44. Bœufs, amenés et vendus 271. Vaches, amenées et vendues 755. Veaux gras, amenés et vendus, 11.

Agneaux et moutons. — Amenés, 1.138 vendus, 1.125.

Prix par catégorie du kilo de viande nette sur pied :

Taureaux (rognons exclus). — Première qualité, 8.70. 2. qual., 8.20 ; 3. qual., 7.60 ; extrêmes, 6.80 à 9.10.

Bœufs et vaches (rognons exclus). — Première qualité, 10. 2. qual., 8.80 ; 3. qualité 7. Extrêmes, bœufs, 6.50 à 10.30. Vaches, 3.60 à 10.40

Moutons. — 1. qualité, 13.20 ; 2. qualité, 10.60 ; 3. qualité, 8.20. Extrêmes, 6.50 à 14.20.

ROUEN, 19 Octobre. — Artichauts, 10 à 20 la douzaine. Carottes, 10 à 14 les 12 bottes ; céleri, 5 à 8 le paquet de 12 ; choux, 8 à 12 la douzaine ; navets, 10 à 12 les 12 bottes ; oignon sec, 180 à 200 les 100 kilos ; poireaux, 12 à 20 les 12 bottes ; pommes de terre, 65 les 100 kilos ; chicorée, 6 à 8 la douzaine ; laitue, 3 à 8 la douzaine. Escarole, 4 les 16 bottes ; salsifis, 1.50 à 2.75 la botte ; beurre frais, 22 à 24 le kilo ; œufs, 10 à 11.50 la douzaine.

Imprimerie de *La Vigie de Dieppe*
Le directeur-gérant : L.-M. POULLAIN

dans toutes les

RUCHES

17 fr 50

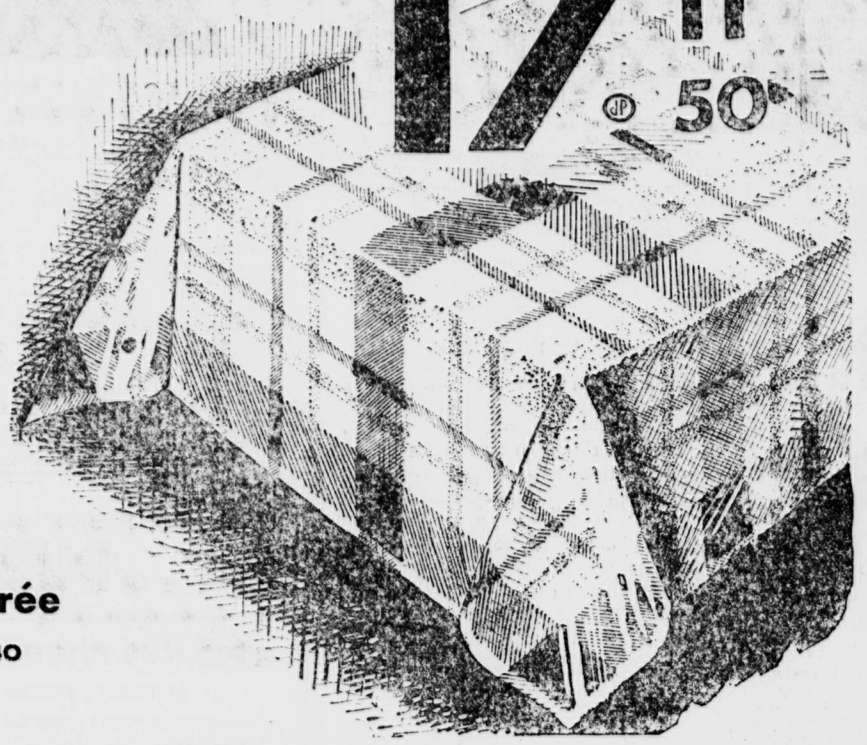

Toile cirée

140 x 140

... et des Bons-Primes !

VÉRONIQUE

DE PARIS

22, rue Jeanne-d'Arc, à Rouen

présente actuellement sa collection Automne-Hiver. Malgré les hausses, nos prix restent les plus avantageux de la région :

Manteaux Sport et Redingotes, depuis.. **150** Fr. | **Manteaux** garnis de fourrure véritable, depuis..... **175 & 195** Fr.

Robes de Lainage d'après-midi et du soir **150, 175** et **200** Fr. | **Chapeaux** Haute-Mode feutre véritable..... **50** à **80** Fr.

MAGASINS OUVERTS TOUS LES JOURS

N'attendez pas... commmandez vos

Cartes de Visite à la VIGIE

PRÊTS D'ARGENT

Particuliers disposent gros capitaux pour tous commerces, industriels, cultivateurs, fonctionnaires, à placer région Normandie par tranches de 20 à 600.000 francs intérêts 4.50 % l'an, remboursable de 1 à 20 ans. Pour toutes demandes, écrire « ETUDE FINANCIERE PRIVEE », 55, rue du Faubourg Montmartre, Paris IXe.

PRETS

sur propriétés et fermes, solution rapide : discrétion absolue, taux très avantageux. Toutes facilités pour remboursement. Julien LE ROUX, 12, rue Socrate, Rouen.

HEURES DES MARÉES

OCT.		PLEINE MER Matin		PLEINE MER Soir		BASSE MER Matin		BASSE MER Soir	
			Hauteur		Hauteur		Hauteur		Hauteur
V.	15	6 30	69	19 3	74	0 38	25	13 16	25
S.	16	7 37	76	20 5	86	1 50	20	14 19	19
D.	17	8 31	82	20 55	86	2 46	14	15 10	13
L.	18	9 16	87	21 37	90	3 33	10	15 56	9
M.	19	10	92	22 19	94	4 19	7	16 41	6
M	20	10 40	95	23 1	96	5 2	4	17 25	3
J.	21	11 23	96	23 43	96	5 48	3	18 11	2
V.	22	.. ..	..	12 6	95	6 34	3	18 59	3
S.	23	0 28	94	12 49	93	7 24	6	19 49	6
D.	24	1 13	90	3 86	89	8 1	9	20 34	10
L.	25	1 59	85	14 25	84	8 58	14	21 22	14
M	26	2 52	79	15 23	79	9 49	19	22 19	19
M	27	3 59	74	16 38	74	10 53	23	23 29	20
J.	28	5 16	73	17 58	76	.. ..	..	12 7	22
V	29	6 34	75	19 10	79	0 45	19	13 22	20

les Vers des enfants

Si votre enfant souffre, pensez aux vers. Les vers lui font perdre ses belles couleurs, l'appétit et le sommeil. Débarrassez-le vivement et nettoyez son organisme avec une cure de trois jours de bon Vermifuge Lune. La formule du bon Vermifuge Lune est unique. Aucun produit ne peut le remplacer car il chasse tous les vers même microscopiques. Le Vermifuge Lune est vendu chez votre pharmacien sous deux formes : en poudre sans goût pour une cure complète 6 fr. ; en sirop dépuratif et antiglaireux pour deux cures complètes, 10 fr. Employez, vous aussi, le bon Vermifuge Lune et vous comprendrez le triomphe de ce remède dont parlent avec éloges toutes les mères de famille.

LE GROUPE DES **URBAINE** ASSURE TOUT et TOUS

Téléph : 13-20

CABINET d'

ASSURANCES

J. MASURIER

MASURIER, LE TURC et GUINEL

▪ Agents Généraux ▪

10, Rue Desmarets DIEPPE

RENAULT *présente ...*

SA GAMME 1938 DE VÉHICULES INDUSTRIELS ET DE CARS

LA PLUS COMPLÈTE ET LA PLUS ÉTROITEMENT ADAPTÉE AUX NÉCÉSSITÉS ACTUELLES

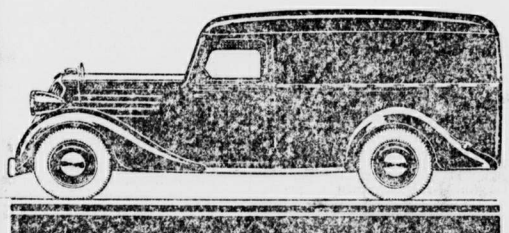

de 500 Kgs à 10 Tonnes de charge utile

Solutions mécaniques rationnelles et éprouvées, permettant les plus durs services dans des conditions parfaites de régularité et d'économie.

- Moteurs à essence, à huile lourde ou utilisant les carburants nationaux (bois, charbon de bois, gaz comprimés).
- Cabine avancée, sur tous les modèles, à partir de 3 tonnes.
- Direction douce et précise (servo-direction à air comprimé sur les 8 et 10 tonnes).
- Ressorts au-dessus du pont, avec ressorts auxiliaires.
- Pont arrière porteur, à partir de 2.000 kgs.
- Servo-frein mécanique, à grande puissance, à partir de 2.500 kgs.
- Surmultiplicateur sur les gros porteurs
- Tous modèles de carrosseries spacieuses, élégantes, éminemment publicitaires, pour toutes professions

Près de la moitié des Véhicules Industriels vendus chaque année en France sont des Renault.

90 % des autobus parisiens sont des Renault. Toutes les grandes Compagnies de cars, utilisent pour l'exploitation de leurs lignes, les cars Renault

SOUS LE SIGNE DE L'ÉCONOMIE

POUR VOS TRANSPORTS DE PERSONNES OU DE MARCHANDISES, UTILISEZ LES NOUVEAUX CARS ET VEHICULES INDUSTRIELS RENAULT 1938.

LE PRIX D'EXPLOITATION LE PLUS RÉDUIT POUR LA PLUS GRANDE CHARGE UTILE TRANSPORTÉE

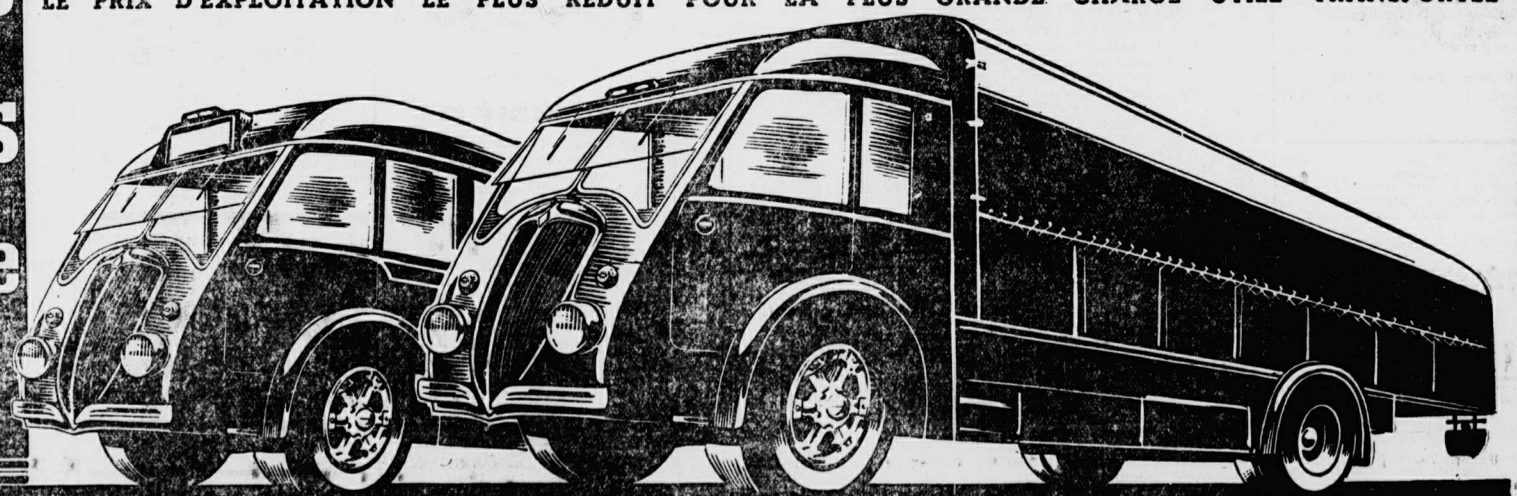

EXPOSITION AU GRAND PALAIS ET A NOTRE MAGASIN, 51-53, AVENUE DES CHAMPS-ELYSEES
VEHICULES D'ESSAIS AVENUE DE LA GRANDE-ARMEE, FACE AU N° 10 ET A NOS USINES A BILLANCOURT
VENTE A CREDIT AVEC LE CONCOURS DE LA D.I.A.C. 47 bis, AVENUE HOCHE, PARIS

Concessionnaire exclusif : Garage RÉDÉLÉ, 33, rue Thiers, à DIEPPE